A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

H
459
/74
H
27 li
Digitized by Google

EX LIBRIS BIBLIOTHECAE

COLL. MAX. ANGIENSIS

PROV. CAMPANIAE

Soc. Jesu.

Digitized by Google

H
31

DE

L'ORIGINE APOSTOLIQUE

DE

L'ÉGLISE DE METZ,

PAR M. L'ABBÉ CHAUSSIER,

CHANOINE HONORAIRE,

Supérieur du Petit-Séminaire de Metz.

PARIS

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,

Place Saint-André-des-Arts, 30.

1847

H
316

Digitized by Google

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

H. 459/74

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE APOSTOLIQUE

DE

L'ÉGLISE DE METZ.

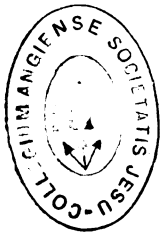

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE APOSTOLIQUE

DE

L'ÉGLISE DE METZ,

PAR M. L'ABBÉ CHAUSSIER,

CHANOINE HONORAIRE,

Supérieur du Petit-Séminaire de Metz.

PARIS

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,

Place Saint-André-des-Arts, 30.

1847

Digitized by Google

Metz. — Imprimerie de Dembour et Gangel.

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE APOSTOLIQUE

DE L'EGLISE DE METZ.

L'Eglise de Metz, appuyée sur une tradition ancienne et constante, avait toujours cru que son origine remontait aux temps apostoliques, et que saint Clément, son fondateur et son premier évêque, avait reçu sa mission du Prince des Apôtres lui-même, lorsque, durant le siècle dernier, cette antique tradition fut contestée par des savants, dont les travaux et les opinions ne permirent plus de reporter les commencements du Christianisme à Metz au-delà du milieu du IIIe siècle. La critique moderne, dont le zèle était excité par les récits apocryphes que des siècles d'ignorance avaient mêlés aux faits incontestables des siècles plus anciens, opérait alors une révision totale de l'histoire, pour la débarrasser, par la discussion des monuments, de toutes les erreurs qui obscurcissaient et souvent même dénaturaient la vérité des événements.

Mais il arrive ordinairement, aux époques de réactions vives, que l'application d'un bon principe ne se maintient pas dans les limites qu'une raison calme aurait fixées. Il y a toujours à craindre de l'entraînement, et par suite, des excès qu'il appartient à l'avenir d'apprécier et de réparer. Aujourd'hui l'on commence à comprendre que la critique du XVIIIe siècle a pu avoir aussi les siens, et il est des questions décidées

Digitized by Google

par elle, qu'il est permis de remettre en discussion. Il nous a paru que la question de l'origine apostolique de l'Eglise de Metz pouvait être de ce nombre[1]. Nous

[1] L'histoire de la Religion, tout en reconnaissant les services incontestables que lui ont rendus les travaux de la critique moderne, a eu à lui reprocher des exagérations. Les origines des Églises ont été traitées par les savants avec des préventions qui, dans bien des cas, il est vrai, n'étaient pas sans fondement, mais qui, dans beaucoup d'autres cas, auraient dû faire place au respect. Les traditions les plus antiques et les plus constantes, dès qu'elles n'étaient pas appuyées sur des monuments incontestables et aussi anciens que ces traditions elles-mêmes, étaient regardées comme non avenues, et confondues dans une commune réprobation avec les opinions les plus controuvées et les plus dénuées d'autorité. Mais c'est surtout pour les miracles des Saints, que la critique a montré une défiance excessive et bien injuste. Il semblerait qu'à ses yeux il ne fût plus vrai que Dieu se plaise à glorifier ses Saints par des miracles, et que l'on dût douter de tous les prodiges qui ne sont pas inscrits dans les pages de l'Evangile. Sans doute, tous les faits miraculeux rapportés dans l'histoire des Saints, ne sont pas certains à l'égal des articles de foi; souvent même ils n'ont pas tous les caractères de certitude qui pourraient les mettre hors de toute discussion aux yeux de l'incrédulité. Mais quand ils sont appuyés sur une tradition et sur des monuments respectés dans l'Eglise, quand surtout ils sont reçus dans sa liturgie, ils présentent des motifs de crédibilité suffisants pour édifier les enfants fidèles de l'Eglise. Au reste, cette proscription des miracles des Saints n'a pas été sans soulever des réclamations de la part de savants distingués. Baronius, dans une dissertation placée en tête du *Martyrologe romain* publié par lui, fait voir que les Actes des Martyrs, dont les miracles ont été si généralement dédaignés par certains critiques, ont des caractères d'authenticité et de vérité qui doivent suffire aux esprits sans prévention; et les Bollandistes, non-seulement discutent sagement et recueillent avec respect les miracles des Saints, dans leur immense ouvrage, mais souvent ils reprochent aux critiques leur partialité et quelquefois même leur mauvaise foi. Pour en citer un exemple,

Digitized by Google

nous proposons donc de la soumettre ici à un nouvel examen, dans le but de défendre les anciennes traditions de l'Eglise de Metz, et de faire voir que toutes les attaques de la critique moderne sont insuffisantes pour leur enlever le caractère de haute probabilité, qui leur a concilié pendant tant de siècles les justes respects de nos ancêtres.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a quelque hardiesse de notre part à entrer dans une discussion où nous rencontrons pour adversaires des savants de premier ordre, tels que D. Calmet, D. Cajot, et les auteurs érudits de l'*Histoire de Metz* [1]. Mais heureusement nous n'y serons pas abandonnés à nos propres forces : nous

voici dans quels termes ils réclament contre le silence de notre légendiste touchant le miracle arrivé dans l'église de Saint-Etienne de Metz, lorsque sainte Glossinde s'y étant réfugiée, reçut le voile de religieuse des mains d'un envoyé céleste : « Hoc miraculum dissimulat ac propemodum negat in vita S. Glo- » desindis nuperus quidam legendista gallus. Crisi dicam, an » fide pessimâ? Certè locum hunc nullibi sic scriptum reperit ut » eum ipse tradit. Vide Acta S. Joannis Gualberti ad diem 12 » Julii, pag. 314, ubi gravius ejus delictum in hoc genere » castigavimus. » (*Acta SS. Julii, die* 25, *ad Vitam S. Glodesindis, pag.* 205. B.)

[1] D. Calmet, Dissert. sur les évêques de Metz, en tête de son *Histoire de Lorraine.* — D. Cajot, *Antiquités de Metz.* — *Histoire de Metz,* par les Bénédictins de Saint-Vanne, T. 1.

M. l'abbé Clouet, bibliothécaire de la ville de Verdun, a commencé la publication d'une *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, où il s'attache à reproduire, sur l'origine des Eglises de cette province, les opinions des savants Bénédictins, sans soumettre leurs arguments à aucune discussion, et par conséquent sans faire faire un pas de plus à la question. Il est bien à regretter que les travaux, d'ailleurs si remarquables de M. Clouet, soient restés en dehors du mouvement de révision et de réparation qui se manifeste à notre époque.

Digitized by Google

aurons de puissants soutiens dans d'autres savants non moins distingués, et spécialement dans les Bollandistes qui depuis longtemps ont pris, dans leur immortel ouvrage des *Acta Sanctorum*, la défense de nos traditions antiques [1].

Le P. Longueval, dans sa *Dissertation sur le temps de l'établissement de la Religion chrétienne dans les Gaules* [2], a établi quelques principes qui vont nous servir de point de départ. Il prouve 1° qu'il paraît certain que la Religion chrétienne a été établie dans les Gaules dès le premier siècle par les disciples des Apôtres; 2° que la Religion chrétienne, quoique établie dès sa naissance dans les Gaules, n'y fit que peu de progrès dans les deux premiers siècles. Ces propositions, qui nous paraissent une conséquence exacte de l'étude impartiale des monuments de la tradition, répondent déjà à un grand nombre de difficultés générales faites contre notre thèse par nos adversaires. Nous renverrons donc à la dissertation du P. Longueval pour cette partie de notre discussion, et nous entrerons tout de suite dans la question tout à fait spéciale de l'antiquité de l'Eglise de Metz.

Pour que le premier principe du P. Longueval soit vrai, il faut bien reconnaître que quelques villes des Gaules ont reçu des prédicateurs qui leur furent envoyés par les Apôtres. Conçoit-on, en effet, que saint Pierre, qui, dans les premières années de son apostolat, parcourut une partie de l'Asie et de la Grèce pour y semer l'Evangile, ayant une fois établi au centre de l'Empire

[1] Voyez dans les *Acta Sanctorum*, les articles S. Patient, au 8 janvier; S. Servais, au 13 mai; S. Autor, au 10 août; S. Adelphe, au 29 août, etc. Notre tâche eût été moins difficile et moins laborieuse, si ces savants eussent déjà eu traité l'article de saint Clément, premier évêque de Metz.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, *T.* 1., *p.* XLV.

Digitized by Google

le siége de son gouvernement spirituel, soit resté pendant vingt-cinq ans à Rome sans s'occuper des provinces de l'Occident? A peine est-il fixé dans cette ville, qu'il s'empresse d'envoyer saint Marc en Egypte avec le titre d'évêque d'Alexandrie: et il aurait négligé la région des Gaules, une des plus voisines et des plus importantes par son étendue et sa population! Comment supposer aussi que Saint Paul, qui après avoir évangélisé tant de peuples divers, se proposait de pousser ses conquêtes évangéliques jusque dans les Espagnes [1], ait tout à coup laissé son zèle se refroidir dans la capitale du monde, au point de ne plus songer à envoyer au moins des prédicateurs aux provinces de l'Occident, qu'il ne pouvait évangéliser par lui-même? Evidemment ces suppositions sont inadmissibles, et la première proposition du P. Longueval, n'eût-elle d'autre preuve que ces considérations, nous paraîtrait encore incontestable. La question se réduit donc à rechercher si l'Eglise de Metz n'est pas une de celles qui, dans les Gaules, ont eu l'honneur d'être fondées par les disciples des Apôtres.

Le P. Longueval admet comme à peu près certaine la mission de saint Trophime à Arles vers le milieu du premier siècle. Dans la foule des Eglises qui prétendent à la même antiquité d'origine, il en distingue encore trois qui peuvent s'en glorifier avec plus de vraisemblance que les autres. « Il n'y a guère, dit-il, » que les villes de Trèves, de Cologne, et de Metz, où » l'on trouve assez d'évêques pour continuer cette suc- » cession depuis le temps des Apôtres. Mais, ajoute-t-il, » les catalogues de ces Eglises et de quelques autres » n'ont pas toute l'autorité nécessaire pour nous ras- » surer [2]. » Si cette dernière observation s'applique

[1] *Rom.* 15. 24.
[2] Page LIV.

Digitized by Google

avec vérité aux Eglises de Trèves et de Cologne, dont les catalogues offrent en effet des lacunes assez longues et beaucoup d'incertitudes, il n'en est pas de même de l'Eglise de Metz. Les difficultés de chronologie qui ont surtout servi de fondement aux attaques des critiques contre la tradition de cette Eglise, et qui ont été la source des incertitudes qui arrêtaient le P. Longueval, peuvent recevoir une solution satisfaisante, comme nous le verrons bientôt. Exposons d'abord les raisons que nous avons de croire que parmi les anciennes Eglises des Gaules, qui, selon la doctrine du P. Longueval, ont dû avoir le privilége d'être fondées par les disciples des Apôtres, l'Eglise de Metz est une de celles qui ont le plus de titres pour revendiquer cette antique origine.

Les Bénédictins de Saint-Vanne, dans leur *Histoire de Metz*, et plus particulièrement encore D. Cajot, Bénédictin de Saint-Arnoul de Metz, dans son ouvrage intitulé *Les Antiquités de Metz*, après avoir montré ce qu'étaient les villes de la Gaule-Belgique lors de l'invasion des Romains, combien elles étaient rares, et combien peu elles méritaient le nom de villes, reconnaissent et prouvent que l'ancienne Metz, la ville capitale des Médiomatriciens, que Ptolomée dans sa géographie nomme *Divodurum Mediomatricorum*[1], se distinguait cependant entre toutes les autres villes de la province, soit par son antiquité, étant un des principaux et des plus anciens établissements celtiques de cette partie de la Gaule, soit par son étendue et sa population, étant le principal centre de la grande nation des Médiomatriciens.

Après les premiers chocs des légions de César et des peuples de la Gaule, les Médiomatriciens, ayant compris

[1] Μεδιοματρικες, ων πολις Διουοδουρον. *Ptolom. Cosmogr. L.* 11. *C.* 9.

Digitized by Google

qu'ils ne pouvaient longtemps résister aux armes de ce conquérant, préférèrent subir volontairement le joug des Romains plutôt que de s'y laisser contraindre par la force. Ils offrirent leur alliance à César, qui l'accepta. Au milieu des embarras que lui suscitaient d'autres tribus, il aima mieux sans doute avoir cette puissante nation pour alliée, que pour ennemie. La fidélité constante et loyale des Médiomatriciens, et aussi l'étendue et la population de leur ville, engagèrent les Romains à en faire un des principaux siéges de leur puissance : en sorte que *Divodurum*, devenue leur alliée, loin de rien perdre de son état primitif, avait acquis, au premier siècle, une nouvelle et plus grande importance, comme point central de la domination romaine dans la Gaule-Belgique. C'est ce qu'attestent différents faits. 1° Des routes romaines convergeaient de divers points sur *Divodurum*. 2° Dès le premier siècle, les Romains l'embellirent de monuments remarquables. On peut citer un palais dans l'intérieur de la ville, et dans les faubourgs un amphithéâtre, et une naumachie alimentée par les eaux de Gorze. Ces eaux y étaient conduites par un aqueduc de vingt-deux kilomètres de longueur, passant, à Jouy, au-dessus de la Moselle, sur des arches d'une hauteur prodigieuse et d'une construction qui atteste les plus beaux jours de la puissance romaine [1]. 3° On lit dans Tacite que ce fut dans cette ville que les légions romaines vinrent, des environs de Trèves, chercher un asile, après les malheurs qu'elles éprouvèrent durant la guerre contre Civilis [2]. 4° Le même auteur

[1] Les Bénédictins citent en outre un grand nombre de bas-reliefs, d'inscriptions, et de pierres tumulaires d'origine romaine, trouvés à Metz et dans les environs, voyez l'*Histoire de Metz*, *T. 1.*, et *Les Antiquités de Metz*.

[2] Legiones in Mediomatricorum sociam civitatem abcessêre. *Tacit. Histor., L. 4., C. 70.*

Digitized by Google

nous dit que les légions de Vitellius y ayant été accueillies avec cordialité, *omni comitate*, se trouvèrent, dans une soirée, sur de faux bruits, saisies d'une terreur panique qui les fit courir aux armes, et que, dans leur fureur, elles se jetèrent sur les habitants paisibles et inoffensifs et en égorgèrent quatre mille [1]. Une ville qui peut essuyer une aussi grande perte dans ses habitants, sans diminuer d'importance, doit certainement avoir une population considérable. 5° Les Romains avaient établi à *Divodurum* leurs magasins militaires et leurs manufactures de draps pour les légions. Les empereurs y avaient fait transporter et y faisaient conserver le dépôt de l'ameublement et des vêtements qui étaient à leur usage, lorsque les affaires du pays rendaient leur présence nécessaire dans la province [2].

Il est donc constant qu'au premier siècle, Metz était un point central des opérations des Romains dans la Gaule-Belgique, et que dès lors cette ville a dû se trouver par là même en relation continuelle avec la capitale de l'empire. Si Trèves rivalisa avec Metz sous ce rapport et devint la métropole de la province, ce ne fut que plus tard lorsque les empereurs jugèrent nécessaire de se fixer plus près du Rhin, pour s'opposer plus

[1] Divoduri, Mediomatricorum id oppidum est, quanquam omni comitate exceptos subitus pavor exterruit, raptis repentè armis ad cædem innoxiæ civitatis : non ob prædam aut spoliandi cupidine, sed furore et rabie et causis incertis, eòque difficilioribus remediis ; donec precibus ducis mitigati ab excidio civitatis temperavêre. Cæsa tamen ad quatuor millia hominum. *Tacit. Historiar., L.* 1., *C.* 63.

[2] Voyez l'*Histoire de Metz T.* 1., et *Les Antiquités de Metz.*

Digitized by Google

efficacement aux invasions devenues sans cesse menaçantes de la part des peuples Germains [1].

Toutes ces circonstances, comme on le voit, permettent de conclure, non sans quelque probabilité, que lorsque saint Pierre a envoyé des prédicateurs dans les Gaules, Metz dut être une des premières, et peut-être la première dans la Gaule-Belgique, qui eût part à un si grand bienfait.

Mais venons-en aux preuves positives de cet événement. Nous les trouvons dans la tradition de l'Eglise de Metz, et dans les monuments qui viennent à l'appui de cette tradition. A partir du siècle dernier, où la critique moderne est venue jeter du doute sur l'époque de la mission de saint Clément, et en remontant jusqu'aux temps les plus reculés, nous trouvons dans l'Eglise de Metz une croyance ferme, une tradition antique, constante, non interrompue, et consignée dans sa liturgie, qui nous apprend que saint Clément, son premier évêque, lui fut envoyé vers le milieu du premier siècle par l'Apôtre saint Pierre, qui avait établi son siége à Rome, l'an 47 de Jésus-Christ; qu'étant arrivé à Metz, il jeta parmi les Médiomatriciens les premières semences de la foi, et parvint à y former un troupeau assez nombreux [2]; qu'il eut pour successeur sur le siége de Metz,

[1] Le nom latin de Trèves *Augusta Trevirorum* prouve même que cette ville doit sa véritable fondation aux empereurs romains; et en effet, à l'époque de César, Trèves était si peu de chose qu'Induciomare, chef des Trévires, se préparant à la guerre contre les Romains, ne jugea pas qu'il fût possible de s'y défendre; il en fit même sortir les vieillards et les enfants, et chercha à les mettre en sûreté au fond de la grande forêt des Ardennes.

[2] Ce troupeau assez nombreux en lui-même pouvait n'être pas très-apparent pour les infidèles : car il ne se trouvait pas concentré dans *Divodurum;* il appartenait à toute la nation des Médiomatriciens, comme le prouvent les anciennes limites du diocèse

Digitized by Google

saint Céleste d'abord, et après celui-ci saint Félix, qui tous deux avaient été ses coopérateurs dans l'accomplissement de sa mission apostolique; qu'enfin depuis ces premiers prédicateurs, la série de nos évêques n'a éprouvé aucune interruption jusqu'à nos jours. A l'appui de cette tradition, l'Eglise de Metz nous montre le catalogue de tous les Pontifes qui l'ont gouvernée depuis le Ier siècle jusqu'au XIXe, et qui se sont succédé sans autres interruptions que de rares et courtes vacances. Or voici quelques remarques, qui feront apprécier la valeur de cette tradition et des monuments qui servent à la constater.

1° Elle a été fixée dans un ouvrage authentique que nous possédons, et qui est antérieur aux siècles que l'on est convenu d'appeler siècles d'ignorance. Nous avons une *Histoire des Evêques de Metz*, écrite vers l'an 778 par Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, connu dans les lettres sous le nom de *Paul Diacre*. Cet écrivain, un des plus distingués de l'époque de Charlemagne et dont nous possédons plusieurs ouvrages estimés, était ministre secrétaire d'état de Didier, roi des Lombards, lorsque Charlemagne vainquit et détrôna ce prince. Le docte conquérant sut apprécier le mérite de Warnefride et l'attirer à sa cour. Il le plaça quelque temps à Metz pour y fonder une école, et c'est là que Paul, à

de Metz. En effet, cette nation s'étendait à l'est des Trévires jusqu'aux Triboques, aux Nemètes, et aux Vangions qui habitaient les bords du Rhin, et aux environs de Spire, de Worms, et de Strasbourg. Or telle était aussi l'étendue primitive du diocèse de Metz, qui s'avançait par Vic, Dieuze, Blamont, jusqu'à Sarrebourg et Saverne. Saint Clément et ses successeurs ont donc étendu leurs prédications à toute la nation des Médiomatriciens, et en ont été regardés comme les pasteurs, à une époque où les Médiomatriciens n'avaient pas encore perdu leur caractère de peuple particulier et distinct des nations circonvoisines.

Digitized by Google

la prière de saint Angelramne, a écrit son *Histoire des Evêques de Metz*, sur les documents qui lui furent communiqués, et avec une sagesse de critique que n'ont pas imitée depuis les chroniqueurs qui ont traité le même sujet. Il est évident qu'en travaillant à cet ouvrage, Paul Diacre avait sous les yeux : 1° Les diptyques de l'Eglise de Metz, pour établir l'ordre de succession des évêques ; 2° Des documents anciens, qu'il désigne dans son livre sous le nom de *relatio prisca*, *relatio antiqua* ; 3° Qu'il s'est entouré autant que possible de ce que l'histoire générale de l'Eglise pouvait lui fournir, pour compléter l'histoire particulière qu'il avait à traiter. C'est ainsi qu'il suit pas à pas Grégoire de Tours dans tout ce qu'il raconte de saint Autor et du sac de Metz. Ce serait donc tomber dans une erreur manifeste que de dire, comme quelques auteurs ont voulu l'insinuer, que c'est de Paul Diacre que date cette tradition de l'Eglise de Metz. La critique et la probité de Warnefride, le soin qu'il a de se taire et de nous prévenir quand ses documents ne lui fournissent point de détails, l'état des lettres à l'époque et dans le pays où il vivait, nous donnent l'assurance qu'il n'a recueilli que des faits qui lui étaient attestés par des autorités graves, ou dont l'Eglise de Metz était en possession depuis longtemps. A l'*Histoire des Evêques de Metz* de Paul Diacre, est annexé un catalogue exprimant la durée de l'épiscopat de chaque évêque. Ce catalogue n'est autre chose évidemment que la copie de diptyques de l'Eglise de Metz, que Paul Diacre a eus sous les yeux en composant ce petit ouvrage. Comme il a écrit son opuscule en style soutenu, et qu'il a voulu présenter au saint évêque Angelramne une œuvre édifiante plutôt que scientifique, il n'a pas voulu sans doute la parsemer de chiffres, que du reste l'Eglise de Metz possédait déjà. Mais pour que tout fût réuni en un seul corps, il a fait extraire des

Digitized by Google

diptyques et transcrire à la suite de son manuscrit le catalogue que l'on y trouve et qui par conséquent doit avoir l'autorité d'un document authentique [1].

[1] L'opuscule *De Episcopis Metensis Ecclesiæ* de Paul Diacre, est imprimé avec les autres ouvrages qui nous restent de cet auteur, dans le tome 13e de la *Maxima Bibliotheca veterum Patrum*, éditée à Lyon, 1677. Le manuscrit d'après lequel cette édition a été faite, était du IXe siècle, ou du moins conforme à un manuscrit du IXe siècle : car le catalogue qui y est annexé, s'arrête au quatrième successeur de saint Angelramne, à Walla, mort en 883.

D. Calmet, dans le 1er volume de son *Histoire de Lorraine*, donne, d'après un manuscrit du couvent de Saint-Arnoul de Metz, un texte de cet opuscule, bien différent en ce qui concerne l'histoire de saint Clément, de celui qui est reproduit dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.* Mais le manuscrit de Saint-Arnoul a évidemment subi une énorme interpolation, qui a introduit dans l'œuvre de Paul Diacre, à la suite de ce qu'il a écrit sur saint Clément, un morceau contenant une grande partie des récits apocryphes qui ont eu cours au Xe et XIe siècles, sur la vie de l'Apôtre de Metz. En voici les preuves.

1° Le manuscrit de Saint-Arnoul, n'est, selon D. Calmet, que du XIe ou tout au plus du Xe siècle ; or, c'était là l'époque de ces sortes d'altérations, dont on peut dire que souvent elles ont été faites par des hommes plus pieux qu'éclairés, qui pensaient compléter l'œuvre d'un auteur plus ancien, en y insérant les récits populaires qui étaient en vogue de leur temps. Les *Gesta Trevirorum* édités dans le même volume par D. Calmet, ont, de l'aveu de ce savant, subi de semblables interpolations.

2° Le manuscrit beaucoup plus ancien, d'après lequel a été faite l'édition publiée dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.*, ne contient rien de ces récits apocryphes. Or, autant il est facile d'expliquer leur insertion dans le manuscrit de Saint-Arnoul, autant il serait difficile d'expliquer leur retranchement dans un manuscrit du IXe siècle, si elles se fussent trouvées dans l'autographe de Paul Diacre.

3° Paul Diacre dit un mot de l'opinion de quelques personnes,

Digitized by Google

Outre l'ouvrage de Paul Diacre et le catalogue qui y est annexé, nous avons encore une histoire de nos évêques, intitulée *Chronique des Evêques de Metz*. Cette chronique donne aussi la durée de l'épiscopat de cha-

relativement à l'absence de serpents dans le lieu où saint Clément fixa d'abord sa demeure: mais ce n'est qu'avec précaution, et en laissant à d'autres la responsabilité d'une assertion qui ne lui semblait pas avoir tous les motifs désirables de crédibilité. *Asseverant*, dit-il, *qui ejusdem loci habent cognitionem, quòd ubi primitus habitavit, nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes locum illum refugiant unde olim veræ salutis emanârunt insignia.* Voilà tout ce que l'on trouve dans Paul Diacre, qui puisse avoir quelque rapport avec ces prétendues merveilles racontées dans le manuscrit de Saint-Arnoul à la suite du passage que nous venons de citer. Mais qu'il y a loin de ce passage si réservé, et où la cause d'un phénomène, *affirmé par des personnes qui connaissent les lieux*, n'est pas même cherchée dans les actes personnels de saint Clément, à cette ridicule histoire de serpents, insérée dans le manuscrit de Saint-Arnoul! Il y a même une véritable contradiction entre l'esprit dubitatif du passage précédent et le ton affirmatif du fragment interpolé. Le même auteur, et Paul Diacre surtout, ne peut avoir écrit dans la même page des choses aussi disparates.

4° Le style du fragment interpolé n'est pas celui de Paul Diacre: on n'y retrouve ni son goût ni son genre raisonnable; les pensées en sont exagérées, les superlatifs et les épithètes s'y entassent; enfin on y rencontre fréquemment des expressions telles que *præfatam urbem*, *amphitheatrum superiùs dictum*, ou *jamcrebrò nominatum*, *inibi*, *parvissimus*, etc. Ces locutions qui ne sont nullement familières à Paul Diacre, indiquent une dégénérescence qui sent au moins le Xe siècle. Que l'on en juge par le commencement de ce morceau que nous donnons ici: *Ferunt nœmque antiquiores nobis à senioribus priscis cultui sanctæ Religionis admodùm deditis veracissimo per varios temporum successus relatu vulgatum hujus Sanctissimi Præsulis atque apostolici viri tam ingens quod occuli non decet miraculum. Eo namque temporis articulo quo idem venerabilis Pontifex ad*

Digitized by Google

que évêque ; mais elle n'est que du XIIe siècle [1]. Enfin nous possédons encore d'autres catalogues de même genre, mais ils sont tous postérieurs à celui de Paul Diacre [2].

2° Cette série d'évêques ne saurait être attaquée dans son intégrité. Ceux des premiers siècles, sur lesquels la critique aurait pu chercher à soulever des difficultés, sont la plupart honorés comme Saints dans l'Eglise; leur tombeau a été vénéré, et leurs reliques ont été transférées et honorées dans divers lieux, jusqu'à la fin

præfatam devenerat urbem, maxima ejusdem pagi clades devastabat plebem. Amphitheatrum enim jam superius dictum tantâ erat serpentium multitudine plenum, etc. Le reste est dans le même goût.

5° Enfin, on remarque même que l'altération de l'ouvrage de Paul Diacre a été progressive et s'est accrue avec le temps. C'est ce qu'ont reconnu les Bénédictins de Saint-Vanne (*Hist. de Metz, T.* 1., *p.* 203, *note*), en collationnant les manuscrits des couvents de Saint-Arnoul, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément de Metz.

Il nous est donc démontré par toutes ces raisons, que le manuscrit de Saint-Arnoul a été réellement interpolé, et que pour avoir l'œuvre authentique de Paul Diacre, il faut recourir à l'édition qui a été publiée dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.* Il est étonnant que les Bénédictins de Saint-Vanne, qui soupçonnaient l'altération du manuscrit de Saint-Arnoul, n'aient pas eu, non plus que D. Calmet, connaissance du vrai texte de Paul Diacre. Du moins ces savants ne raisonnent que d'après le texte altéré de Saint-Arnoul, sans supposer qu'il en existe un autre. Cette remarque est importante pour le sujet que nous avons entrepris de discuter.

[1] Cette Chronique a été imprimée dans le Spicilége de d'Achéry, *édit. in-fol.*, *T.* 2., *p.* 224.

[2] Voyez le *Monitum* du Spicilége de d'Achéry, placé en tête de la Chronique citée plus haut. Voyez aussi les Bollandistes, *Acta Sanct.*, *T.* 37., 29 *août*, *art. S. Adelphe.*

Digitized by Google

du siècle dernier. Aussi les savants dont nous combattons l'opinion, n'ont-ils jamais révoqué en doute l'existence d'aucun de ces évêques [1].

[1] Saint Clément a été inhumé dans la crypte de l'oratoire qu'il s'était fait près de l'amphithéâtre. Cet oratoire fut, depuis, un lieu sacré pour les chrétiens de Metz, et la plupart de nos anciens évêques y furent inhumés à côté de saint Clément. Plus tard on bâtit sur cet oratoire, sous le titre de Saint-Félix, une grande église qui, au XIe siècle, fut rebâtie et prit le nom de Saint-Clément. Aux environs de Saint-Clément, dans la partie du *Sablon* qui avoisine la ville, entre la Seille et la Moselle, se trouvaient plusieurs autres magnifiques églises, dont la plus célèbre fut celle qui, dédiée primitivement à saint Jean l'évangéliste, avait pris dans la suite le nom de Saint-Arnoul, lorsque le saint évêque de ce nom y fut inhumé et honoré. De là vient que ce lieu était désigné par les mots *ad Basilicas*. En 1552, toutes ces belles églises furent rasées par ordre du duc de Guise, et à leur place furent construites des fortifications, dans le but de mettre Metz en état de défense contre l'agression de Charles-Quint. Les reliques de saint Clément avec les reliques des saints évêques Victor I et II, Sambace, Phronime, Legonce, et Explèce, furent alors transférées *intra muros*, et déposées plus tard dans une église qui prit le nom de Saint-Clément. Les reliques de saint Siméon avaient été données en 770 à l'abbaye de Sénones, par saint Angelramne. L'évêque Drogon, au IXe siècle, avait également retiré de Saint-Clément les reliques de saint Ruffe, qu'il avait accordées à l'abbaye d'Otternheim, près Worms; celles de saint Adelphe, qu'il avait données à l'abbaye de Neuvillers, au diocèse de Strasbourg; et celles de saint Céleste et de saint Autor, dont il enrichit l'abbaye de Maurmoutier. L'église de Many, près Faulquemont, possède de temps immémorial des reliques de saint Céleste et de saint Autor, qui lui ont sans doute été données à l'époque de leur translation à Maurmoutier. Enfin l'empereur saint Henry avait, au commencement du XIe siècle, transféré en Allemagne les reliques de saint Félix. Le corps de saint Patient avait été inhumé dans l'église de Saint-Jean *ad Basilicas*, et fut, en 1552, transféré *intra muros* dans l'église de Saint-Arnoul. Le corps de saint Urbice

Digitized by Google

3° On ne saurait non plus attaquer par des raisons directe la durée assignée à l'episcopat de chacun de ces évêques dans les divers catalogues cités plus haut. Car tous ces catalogues sont généralement d'accord sur la durée des épiscopats; les différences que l'on y rencontre, viennent de fautes de copistes, ou bien de ce que les uns emploient des nombres ronds, tandis que les autres ajoutent aux années les mois et les jours.

Pendant les premiers siècles, où elle paraît suspecte à nos adversaires, la durée de ces épiscopats n'a rien que de conforme à la loi ordinaire de la succession, dans toute la série de nos évêques. Car durant les cinq siècles écoulés depuis le milieu du premier siècle jusqu'à l'an 550 où siégeait saint Villicus, vingt-quatre évêques sont montés sur le siége de Metz; et dans les cinq siècles suivants, c'est à-dire de saint Villicus à Adalberon III qui fut élevé sur le siége de Metz en 1047, on en compte vingt-cinq. La différence d'un évêque ou deux dans le même espace de cinq cents ans de part et d'autre, pourrait même, sans recourir à la combinaison fortuite des âges de l'ordination et de la durée inégale de la vie humaine, s'expliquer par le défaut de succession immédiate, qui dut se présenter plus fréquemment durant

fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Maximin au-delà de la Seille, puis dans une chapelle construite en son honneur hors de la ville et près de la porte des Allemands, d'où en 1552 il fut transféré dans l'église paroissiale de Saint-Eucaire. La plupart de ces reliques ont été perdues pendant la révolution de 1793. L'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson conserve encore quelques os de saint Clément, qui lui avaient été donnés depuis longtemps, et dont elle vient de rendre quelques fragments à la Cathédrale de Metz. Telle est l'histoire des reliques de nos quinze premiers évêques. Comme l'existence des évêques suivants ne peut en aucune manière être révoquée en doute, nous ne pousserons pas plus loin ces indications.

Digitized by Google

les premiers siècles, où l'administration des Eglises ne pouvait être aussi régulière qu'elle le fut depuis, lorsque la Religion fut devenue dominante dans l'état.

Or en mettant au bout l'un de l'autre tous ces épiscopats, à partir de celui de saint Hespérius, qui siégeait certainement à Metz en 535, la durée assignée dans nos catalogues à l'épiscopat de chaque évêque, nous conduit jusqu'au milieu du premier siècle, pour le commencement de l'épiscopat de saint Clément : résultat qui confirme complétement l'antique tradition de l'Eglise de Metz.

Voilà donc une tradition et des monuments à l'appui, qui en saine critique ne peuvent assurément pas être méprisés, et l'on doit bien se garder de la confondre avec ces traditions et ces documents sans autorité, que les savants ont eu trop souvent, nous en convenons, à combattre et à faire disparaître. Il nous semble que pour ébranler une tradition si ancienne, si imposante, si solidement appuyée par des monuments authentiques, si bien en harmonie avec l'état de notre patrie durant les premiers siècles de la domination romaine dans les Gaules, il faut des arguments puissants et bien positifs. Voyons donc les preuves de nos adversaires : si nous parvenons à montrer, comme nous l'espérons, qu'elles ne sont nullement péremptoires, notre thèse restera debout avec toute l'autorité que nous venons de lui revendiquer.

Les arguments de nos adversaires se rapportent à différents chefs. Nous allons les exposer de suite, et les réunir en un seul faisceau, afin que l'on ne puisse pas nous soupçonner d'en dissimuler la valeur. Nous y répondrons ensuite article par article.

I. Saint Victor I, cinquième évêque de Metz, a assisté à un concile de Cologne tenu en 346, ou du moins a souscrit au concile de Sardique tenu en 347, comme on le voit par les Actes de ces conciles ; or en donnant vingt ans d'épiscopat à chacun de ses quatre prédécesseurs, on

Digitized by Google

arrive à peine au milieu du IIIe siècle, pour y placer la mission de saint Clément et les commencements de l'Eglise de Metz. En outre, d'après Grégoire de Tours suivi par Paul Diacre, saint Autor, treizième évêque de Metz, a été emmené captif par Attila, lorsque ce prince barbare est venu saccager Metz en 451. Voilà donc deux dates qui fixent les commencements de l'Eglise de Metz, au moins deux siècles plus tard que ne le font nos catalogues.

II. Nous avons une lettre de saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves, son métropolitain. Or, saint Nicétius n'a occupé le siége de Trèves que vers 532, et saint Ruffe, selon nos catalogues, aurait dû vivre au commencement du IIIe siècle : autre difficulté de chronologie [1].

III. Il paraît bien qu'on a allongé la durée de l'épiscopat de plusieurs anciens évêques de Metz, pour atteindre les temps apostoliques : car on doit regarder comme exorbitante et bien improbable la durée de l'épiscopat des évêques suivants, choisis parmi les plus anciens : saint Clément, qui a siégé 23 ans, saint Félix 42 ans, saint Siméon 30 ans, saint Ruffe 29 ans, saint Firmin 45 ans, saint Légonce 34 ans, saint Autor 49 ans, et saint Urbice 29 ans [2].

[1] Voyez ces difficultés de chronologie proposées par D. Calmet, dans sa *Dissertation sur les Evêques de Metz. Hist. de Lorraine. T. 1., p.* XVIII et suivantes.

Nous ne parlons pas de saint Firmin ou Phronime, qu'un anachronisme de Baronius, dans le *Martyrologe romain*, fait assister au concile d'Agde en 506. On ne peut voir dans cette erreur que le résultat d'une distraction, car les Actes de ce concile portent : *Firminus presbyter, missus à Domino meo Pappalo episcopo subscripsi.* Cette souscription, comme on le voit, n'est pas même celle d'un évêque.

[2] Voyez D. Calmet à l'endroit cité plus haut ; et l'abbé Clouet, *Histoire ecclésiast. de la province de Trèves, p.* 55. *Note.*

Digitized by Google

IV. Il est à croire aussi que, toujours dans le but d'atteindre à cette antiquité, on a inscrit dans le catalogue des évêques de Metz, des noms pris dans les catalogues des Eglises voisines. Car saint Clément, saint Légonce, et saint Autor, sont nommés dans le catalogue des évêques de Trèves, et saint Firmin dans celui des évêques de Verdun.

V. L'histoire de saint Clément est remplie de détails apocryphes, qui ne méritent aucune croyance. Comment admettre qu'arrivant à Metz vers l'an 50, il se soit établi dans les cavernes de l'amphithéâtre qui, à cette époque, ne pouvait être abandonné et encore moins être en ruine, vu qu'il ne devait être construit que depuis une vingtaine d'années? Comment admettre que Metz si peuplée alors, et cet amphithéâtre nouvellement construit, fussent des repaires de dragons et de serpents, que saint Clément aurait emmenés comme un troupeau se noyer dans la Seille? Comment admettre qu'il ait dédié un autel à saint Pierre du vivant de cet Apôtre, qu'il ait fait construire plusieurs églises à une époque où les chrétiens n'en bâtissaient pas encore, etc.?

VI. Le culte de saint Clément était inconnu à Metz avant l'évêque Ilériman, qui en 1090 releva ses reliques, les renferma dans une châsse, et les fit honorer dans une église qu'il fit bâtir et qu'il dédia en l'honneur de saint Clément[1].

VII. Comment croire que saint Patient, quatrième évêque de Metz, fût grec d'origine et envoyé par saint Jean l'évangéliste, vu que son nom même est latin? Et l'histoire de la dent de saint Jean, que saint Patient aurait reçue de cet Apôtre, et qu'il aurait fait honorer comme une relique, n'est-elle pas controuvée?

[1] *Histoire de Metz* par les Bénédictins de Saint-Vanne. *T.* 1., *p.* 210.

Digitized by Google

VIII. On ne voit point de conciles tenus à Metz avant le VIe siècle, « ce qui montre évidemment que cette Eglise est très-récente, puisque partout on voit la célébration des conciles suivre de près l'établissement des grandes Eglises [1]. »

IX. Enfin si l'Evangile a été prêché et a eu des sectateurs à Metz dès le premier siècle, comment supposer que la chose soit restée inconnue aux autorités de la ville qui, étant païennes, auraient dû s'en préoccuper? Comment se persuader que les Romains aient permis que l'on exerçât publiquement et paisiblement au milieu d'eux, dans la ville de Metz, une religion contraire à la religion de l'état et prohibée par les édits des empereurs? Car on ne cite à Metz ni martyrs, ni confesseurs de la foi durant les persécutions qui en ont tant fait ailleurs et notamment à Trèves. Cependant l'empereur Maximien-Hercule, à qui le nom chrétien était si odieux, a certainement visité Metz. C'est ce qu'atteste l'inscription d'un monument trouvé dans cette ville [2].

[1] *Histoire de Metz. T. 1., p.* 199.

[2] Voyez D. Cajot, *Antiquités de Metz, p.* 167.—Nous ne parlons pas de l'absence d'antiquités monumentales, telles que pierres tumulaires, débris de constructions, etc., qui indiqueraient dans ces premiers siècles la présence du Christianisme à Metz. Cet argument négatif n'est objecté par aucun savant. Car on sait que l'on ne bâtissait point encore d'églises dans les premiers siècles, et que les Médiomatriciens n'étaient guère dans l'usage d'élever des monuments sur les tombeaux de leurs défunts. Toutes les pierres tumulaires qui datent de cette époque, portent en effet le cachet du paganisme romain, que les chrétiens ne pouvaient imiter. Au reste cet argument prouverait trop, car on ne connaît dans le diocèse aucun monument d'origine chrétienne qui remonte au VIe siècle : et cependant le Christianisme, de l'aveu de tout le monde, y était établi au moins dès le commencement du IVe siècle.

Digitized by Google

Voilà les objections. Nous ne les avons point dissimulées, ni affaiblies : reprenons-les successivement pour y faire nos réponses.

I. Nous dirons d'abord avec les Bollandistes[1], que s'il fallait suivre la chronologie assignée par nos adversaires pour l'épiscopat de saint Victor et pour celui de saint Autor, on tomberait dans de graves difficultés. Cherchons d'abord dans la chronologie de nos anciens évêques, une date sûre qui puisse nous servir de point de départ. L'épiscopat de saint Hespérius nous la fournit. Cet évêque a assisté et souscrit au premier concile de Clermont tenu en 535[2], et nous devons regarder comme exacts les documents qui le font monter sur le siége épiscopal en 531. Or 1° en faisant assister saint Autor, treizième évêque de Metz, au sac de cette ville par Attila en 451, et saint Hespérius le vingt-troisième, au concile de Clermont en 535, on ne trouve que 84 ans de saint Autor à saint Hespérius, ce qui ne laisse, terme moyen, qu'environ 8 ans d'épiscopat pour chacun des dix évêques qui remplissent cet intervalle : tandis que, dans les cinq siècles suivants, aussi bien que dans toute la suite de nos évêques, la durée moyenne des épiscopats est d'environ 20 ans. Cette irrégularité dans la loi de succession de nos évêques, accuse certainement une erreur dans la première de ces deux dates, puisque la seconde est incontestable. 2° D'après nos catalogues, les évêques, de saint Victor à saint Autor, ont du siéger l'espace de près de 200 ans, et il n'y a que 104 ans du concile de

[1] Sur cette première difficulté, voyez les *Acta SS.*, *T.* 14, *art.* S. Servais, au 13 mai ; *T.* 37, *art.* S. Autor, au 10 août, *et art.* S. Adelphe, au 29 août.

[2] Hesperius in Christi nomine Episcopus ecclesiæ Metensis consensi et subscripsi. *In Actis Concilii Arvernensis I, apud Sirmund. Concilior. Gallicanor.*, *T.* 1., *ad annum* 535.

Digitized by Google

Cologne à l'invasion d'Attila. Les mêmes catalogues donnent au moins 225 ans pour la somme des épiscopats de saint Autor à saint Hespérius, et il n'y a que 84 ans du sac de Metz par Attila au premier concile de Clermont. Il faut donc d'un côté regarder comme non avenue, une tradition antique et constante, aussi bien que des documents qui datent du VIIIe siècle, et qui ne portent en eux-mêmes aucun caractère de fausseté ni de supposition, et de l'autre reconnaître pour une suite de dix évêques, une interruption de la loi historique des successions épiscopales. Ces deux conséquences sont bien graves en critique, et, pour être admises, elles ont besoin d'être appuyées sur des monuments tout à fait incontestables. Voyons donc si tels sont ceux qu'allèguent nos adversaires.

D'abord les Actes du concile de Cologne auquel on prétend que saint Victor assista, ne peuvent être présentés comme un document d'une valeur irrécusable. Les Bénédictins de Saint-Vanne[1] avec Baronius, Tillemont, et d'autres savants, les regardent au contraire comme supposés, vu, disent-ils, que les noms des Pères qui y ont souscrit, sont évidemment copiés sur les Actes du concile de Sardique tenu l'année suivante, et qu'Euphratas, évêque de Cologne, contre qui ce concile aurait été convoqué et qui y aurait été déposé et flétri, a cependant assisté l'année suivante au concile de Sardique, et a même été député par ce concile vers l'empereur Constance. Le P. Henschénius, dans sa savante dissertation sur saint Servais, évêque de Tongres, tout en admettant comme réelle l'existence de ce concile, en regarde cependant les Actes comme gravement altérés, au moins en ce qui concerne les noms propres. Ainsi, 1° il fait remarquer, d'après le P. Sirmond, que

[1] *Histoire de Metz*, *T.* 1., *p.* 216.

Digitized by Google

le mot *Laticlavo* est substitué au mot *Articlavo* qui est le nom ancien de la ville de Verdun. 2° Il cite comme mal à propos insérée dans ces Actes, la souscription de Simplicius, évêque d'Autun, qui n'a vécu qu'au siècle suivant, tandis qu'en 346, c'est saint Cassien qui lui paraît avoir dû occuper le siége d'Autun. 3° Il penserait également que quelque demi-savant ou quelque ignorant copiste, y aurait aussi inséré à tort, ou au moins y aurait formé par l'altération d'un autre nom, celui d'Euphratas, évêque recommandable par sa science et sa vertu, et qu'il croit le successeur immédiat de celui qui aurait été déposé dans le concile. Les Pères du concile auraient tu le nom de celui-ci, pour ne point imposer à sa mémoire une flétrissure trop solennelle, ou bien peut-être le nom de cet évêque déposé avait-il quelque rapport avec celui d'Euphratas, que le correcteur ou le restaurateur inhabile aura cru devoir y substituer. Telles sont les principales altérations que Henschénius remarque dans les Actes de ce concile [1]. Certes l'autorité d'un tel document est bien loin d'être irrécusable, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on adopte sur l'existence du concile de Cologne.

[1] Voici un extrait des propres paroles du P. Henschénius : « Simplicio datur episcopatus Augustodunensis, cùm ibidem videatur tunc sedisse S. Cassianus, et post hunc Egemonius, ac dein sæculo sequenti Simplicius, utì diximus ad vitam S. Amatoris, 1 maii. Liceat nobis ergo, cum venia lectoris, indicare quòd arbitremur aliud nomen quoque in eumdem textum irrepsisse, aut falsò suppositum à sciolo aliquo, aut ab imperito librario longè deformatum, ipsius scilicet episcopi Agrippinensis, ab aliis autem in concilio episcopis forsan alto silentio involutum ut famæ illius consuleretur, aut pro nomine *Euphraxii*, *Euprasiive* aut alio simili deformatum ; Euphratæ, inquam, viri et eruditissimi et integerrimi, ut mox patebit: imò quem arbitramur nequitias alterius detexisse et in ejus depositi locum fuisse subrogatum. » *Acta SS. de S. Servatio, die* 13 *mai, pag.* 210. C.

Digitized by Google

Le second monument que l'on oppose à nos catalogues, est le texte des Actes du concile de Sardique tenu en 347, et auquel on prétend que saint Victor aurait également souscrit. Mais les souscriptions des évêques, dans les Actes de ce concile, parmi lesquelles on lit en effet le nom de *Victor*, même deux fois, sont données sans aucune indication de la ville épiscopale de chaque signataire. Ce n'est que par une supposition assez gratuite, qu'on prétend que l'une de ces souscriptions *Victor*, est celle de l'évêque de Metz. Une induction aussi conjecturale suffirait-elle pour ruiner l'autorité de nos preuves positives ?

En troisième lieu, le témoignage de Grégoire de Tours n'offre pas un argument plus solide: car cet historien se contredit manifestement lui-même sur le fait qui nous occupe, et le sens le plus raisonnable que l'on puisse donner à son texte, est en faveur de nos catalogues, comme nous le verrons bientôt.

Enfin la lettre de saint Ruffe, quatrième document que l'on allègue, n'est absolument d'aucune valeur, si ce n'est contre nos adversaires, comme nous nous réservons aussi de le démontrer plus bas.

Voilà donc les arguments les plus péremptoires de nos adversaires, qui ne se trouvent fondés que sur des monuments apocryphes ou falsifiés, sur des monuments contradictoires, ou d'une autorité purement conjecturale : documents que l'on doit par conséquent regarder en saine critique comme tout à fait impuissants contre la tradition de l'Eglise de Metz, l'autorité de nos catalogues, et la loi régulière des successions épiscopales.

Que si cependant l'on veut que l'évêque de Metz ait véritablement souscrit au concile de Cologne, nous allons voir que cet évêque doit être saint Autor, et non saint Victor.

En effet, dans son récit du sac de Metz et de la cap-

Digitized by Google

tivité de saint Autor par Attila, Grégoire de Tours, suivi sur ce point par Paul Diacre, fait saint Autor contemporain de saint Servais, évêque de Tongres. Il raconte comment saint Autor a été prévenu par saint Servais de l'arrivée prochaine des barbares et du désastre futur de sa ville épiscopale [1]. Or saint Servais est un des Pères du concile de Cologne tenu en 346, et probablement aussi du concile de Sardique tenu en 347. Il est donc antérieur d'un siècle à Attila. D'un autre côté, en suivant les catalogues de nos évêques, saint Autor aurait occupé le siége de Metz depuis vers l'an 326 jusques vers l'an 375. C'est donc ce dernier qui aurait souscrit au concile de Cologne avec son contemporain et son ami saint Servais; et dans les Actes que nous avons de ce concile, il faudrait lire *Autor* au lieu de *Victor*. Une erreur de copiste aurait ainsi substitué ce dernier nom à la place du nom véritable dans les souscriptions des Pères du concile. Après les autres falsifications ou corrections signalées dans les Actes de ce concile par le P. Sirmond et par le P. Henschénius, et que nous avons mentionnées plus haut, les Bollandistes n'hésitent pas à admettre ici une erreur de même genre, qui a dû introduire dans ces Actes le nom de *Victor* à la place de celui d'*Autor;* ils citent même des auteurs plus anciens qui ne doutent nullement de cette altération [2]. D. Cajot se récrie, il est vrai; mais pour re-

[1] *Historia Francor.*, l. 2, c. 5.

[2] Consederat hic Autor cum S. Servatio in concilio Agrippinensi; sed litterâ unicâ mutatâ per amanuensium inadvertentiam in Actis scribitur *Victor:* qui error jam antè observatus fuit à Meurissio, episcopo, in Historia Episcoporum Metensium; ab Ægidio Gelenio, lib. 1. de Magnitudine Coloniæ Agrippinensis, syntagmate 6, notatione 3; Claudo Roberto, in Gallia Christiana, aliisque. *Acta SS. mensis Maii*, *ad diem* 13, *de S. Servatio*, *p.* 214. E.

Digitized by Google

jeter cette correction d'un texte fautif, il est obligé de faire une hypothèse semblable, tout à fait gratuite et bien plus difficile à expliquer, en mettant *Aravatius* ou *Arvatius* pour *Servatius* dans le texte de Grégoire de Tours. Entre les noms *Autor* et *Victor* la différence n'est pas grande, surtout dans les écritures antiques. C'est à peu près le même nombre de traits presque identiques: et l'on conçoit sans peine qu'ayant probablement sous les yeux un manuscrit de six à sept cents ans, altéré de vétusté, tels que devaient être les Actes du concile de Cologne au Xe ou XIe siècle, un manuscrit où sans doute les caractères des signatures étaient mal formés, comme c'est l'ordinaire, un copiste aura pu facilement être conduit à lire *Victor* au lieu d'*Autor*, qui est un nom propre rare dans l'Eglise, et qui peut-être lui était inconnu. Ce mot d'ailleurs ne se rencontrait qu'une fois dans son manuscrit; tandis que dans l'ouvrage de Grégoire de Tours, le mot *Servatius* se trouve répété un trop grand nombre de fois pour que l'on puisse admettre la possibilité d'une erreur de copiste qui l'aurait substitué au mot *Arvatius*.

Quant aux Actes du concile de Sardique, les souscriptions qu'on y lit ont tant de rapport avec les souscriptions du concile de Cologne, que celles-ci une fois altérées, on conçoit aisément que cette prétendue correction soit passée dans les Actes du concile de Sardique, si toutefois on veut admettre que l'évêque de Metz y ait souscrit: ce que du reste rien ne prouve incontestablement, comme nous l'avons dit plus haut.

Pour compléter nos explications sur ce premier argument de nos adversaires, il nous reste: 1° à rendre compte de la captivité de saint Autor autrement que par l'invasion d'Attila, et 2° à faire voir que le sens le plus raisonnable du texte de Grégoire de Tours est conforme à la chronologie de nos catalogues.

Digitized by Google

1° A l'époque où nos catalogues fixent l'épiscopat de saint Autor, l'histoire mentionne une grande invasion des barbares de la Germanie dans les provinces septentrionales des Gaules. L'empereur Constantin venait de mourir: ces barbares, que la terreur de son nom avait maintenus jusqu'alors, ne tardèrent pas à traverser le Rhin, pour porter leurs ravages sur les provinces de la Gaule. Le César Julien fut envoyé en Occident pour les combattre, et ayant remporté sur eux une célèbre victoire en 357, il parvint à les repousser au-delà du fleuve et à en délivrer les provinces de l'empire. Durant cette invasion, Metz et son territoire furent saccagés et le saint évêque Autor emmené captif jusqu'à un lieu appelé *Decempagi*, que l'on croit être la ville de Dieuze.

2° Puisque Grégoire de Tours fait saint Autor tout à la fois contemporain de saint Servais et d'Attila, il y a dans son récit un anachronisme évident, quelle que soit l'époque admise pour l'épiscopat de saint Autor. Il est vrai que D. Calmet, pour éviter l'anachronisme de saint Servais contemporain d'Attila, admet un second saint Servais, évêque de Tongres, inventé par Pagi; mais ce saint Servais II, tout à fait inconnu dans l'histoire, est rejeté par les autres critiques. Nous avons vu tout à l'heure que l'hypothèse qui substitue *Arvatius* à *Servatius* est également inadmissible. Nous pouvons ajouter que le mot *Arvatius* ne s'est rencontré dans aucun manuscrit de Grégoire de Tours, et qu'au VIIIe siècle, Paul Diacre lisait déjà *Servatius*. C'est donc bien saint Servais, contemporain des conciles de Cologne et de Sardique, que désigne Grégoire de Tours au chapitre cinquième du livre second de son *Histoire des Francs*.

Dans l'interprétation d'un auteur, entre deux hypothèses renfermant chacune un anachronisme, la critique veut que l'on admette celle qu'exigent les plus grandes autorités, et dont l'anachronisme trouve plus facilement

Digitized by Google

sa raison dans les idées de l'auteur que l'on explique. Or, nous avons d'un côté nos catalogues, qui font saint Autor contemporain de saint Servais, et non d'Attila : et de l'autre, nous n'avons que le récit de Grégoire de Tours, qui implique contradiction. En outre, on explique facilement l'erreur de Grégoire de Tours dans le sens de nos catalogues. Les Bollandistes[1] ne trouvent rien d'étrange à supposer que cet auteur ait confondu ensemble diverses dévastations que Metz a eu à subir de la part des barbares d'au-delà du Rhin, et qu'il ait attribué à Attila la captivité de saint Autor, quoiqu'elle ait eu lieu dans une invasion plus ancienne. En cela il n'aura fait que subir les idées de son temps et l'impression de terreur qui restait encore des ravages d'Attila. « L'invasion d'Attila, dit l'auteur des *Annales du moyen-* » *âge*, fut un événement prodigieux qui frappa vive- » ment l'imagination des contemporains et de la pos- » térité ; à tel point que le souvenir ne put s'en effacer. » Il semble même qu'on y rattache la désolation de » plusieurs provinces, le sac d'une multitude de villes » qui, peut-être, furent ruinées dans un autre temps et » par d'autres invasions.[2] » Grégoire de Tours n'est pas d'ailleurs d'une exactitude à faire éloigner cette supposition, surtout en ce qui concerne les faits qu'il n'a point vérifiés par lui-même ou recueillis sur des documents sûrs. C'est ainsi que dans son *Histoire des Francs*, il intervertit et confond l'ordre de succession des rois Vandales, attribuant même à l'un ce qui appartient à l'autre[3]. Rien donc de plus naturel dans son ré-

[1] *Acta SS. Augusti, ad diem* 10 *de S. Auctore, n°* 5.

[2] *Annales du moyen-âge, T.* 2, *L.* 5, *p.* 212, *édit. in-*8°, *Paris,* 1825.

[3] Voyez les *Acta Sanctor., Maii die* 13, *de S. Servatio, p.* 213, *n°* 14, et l'*Histoire des Francs de Grégoire de Tours dans la collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, publiés par M. Guizot.*

Digitized by Google

cit que l'anachronisme par lequel il fait saint Autor contemporain d'Attila.

Ainsi tout s'explique. L'erreur de Grégoire de Tours une fois reconnue et la rectification des Actes du concile de Cologne admise, les événements et les personnages reprennent leur place naturelle dans la chronologie. Mais il nous reste encore un document à discuter, la lettre de saint Ruffe à saint Nicétius son métropolitain.

II. Nous sommes étonnés, nous l'avouons, que le savant abbé de Sénones ait jugé cette prétendue lettre de saint Ruffe, digne de figurer parmi les pièces du procès qu'il intente à l'antiquité de l'Eglise de Metz. Car pour adopter et défendre un pareil document, il faut se jeter dans les contradictions les plus palpables. Comment en effet saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, a-t-il pu exister en 532, si, comme le prétend D. Calmet, saint Autor, treizième évêque de Metz et quatrième successeur de saint Ruffe, a vécu 70 ans plus tôt et a été emmené captif par Attila en 451? Que faire en outre des treize évêques intermédiaires entre saint Ruffe et saint Hespérius, si le premier a écrit à saint Nicétius en 532, et si le second a assisté au concile de Clermont en 535? Le fait est que, dans cette lettre, l'on ne trouve rien qui prouve qu'elle soit de saint Ruffe, évêque de Metz. Elle est intitulée : *Epistola Rufi episcopi ad Nicetium papam*, sans aucune indication d'époque ni de lieu[1]. Si l'on ne trouve pas dans l'histoire un autre Ruffe que l'évêque de Metz auquel on puisse l'attribuer, ou un autre Nicétius, pape ou archevêque, que celui qui gouvernait l'Eglise de Trèves au VIe siècle, à qui elle ait pu être adressée par notre saint évêque, il faut conclure que c'est un document supposé, ou que l'on ne

[1] Voyez l'*Histoire de France* de Duchesne, où cette lettre est rapportée, *T.* 1., *p.* 863.

Digitized by Google

connaît pas tous les personnages de l'histoire: car il est bien évident que dans aucune hypothèse cette lettre n'a pu être écrite en 532 par saint Ruffe, évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves.

On voit maintenant de combien peu de valeur sont les documents invoqués par nos adversaires contre l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, et dans quelle confusion, dans quelles contradictions, dans quelles inextricables difficultés on est entraîné en les admettant. Aussi aucun de nos adversaires n'a tenté de coordonner la chronologie de nos évêques selon ces documents: c'eût été chose impossible. En suivant au contraire la chronologie de nos catalogues, avec les explications bien simples que nous venons de donner, tout se conçoit, tout devient clair, tout se coordonne et s'accorde parfaitement. Ce n'est pas saint Victor qui a assisté au concile de Cologne, mais saint Autor, contemporain, non d'Attila, mais de saint Servais qui, comme lui, a souscrit au même concile. C'est par ce dernier qu'il a été prévenu de l'invasion des barbares qui ont saccagé Metz vers le milieu du IVe siècle et qui l'ont emmené captif. Enfin la loi historique de la durée des épiscopats se soutient dans toute la série de nos évêques, et l'on n'est pas obligé de fouler aux pieds des monuments anciens et dignes de respect.

L'article de la chronologie éclairci et fixé, les autres difficultés n'étant que des preuves négatives ou des obscurités de détail, sont trop secondaires pour ébranler notre thèse. Nous allons cependant y répondre.

III. C'est bien gratuitement, pouvons-nous dire avec les Bollandistes, que l'on regarde comme exorbitante et improbable la durée de l'épiscopat de plusieurs de nos anciens évêques, et que D. Calmet suppose qu'on l'a allongée, pour plusieurs d'entre eux, dans le but d'atteindre aux temps apostoliques. Nous avons déjà fait

Digitized by Google

voir que pendant les cinq premiers siècles de nos catalogues, auxquels ce reproche s'applique, la durée moyenne des épiscopats est la même que dans les cinq siècles suivants, où les successions épiscopales sont tout à fait sûres. L'inspection de nos catalogues suffirait d'ailleurs pour faire tomber la supposition de D. Calmet. Car un faussaire de ce genre, aurait-il laissé des épiscopats de 3 ans 2 mois, de 3 ans 6 mois, etc., comme ceux de saint Victor II, de saint Bonnole, à côté d'épiscopats de 42 ans 6 mois, de 34 ans, etc., comme ceux de saint Firmin et de saint Légonce? N'aurait-il pas réparti ses additions d'une manière moins inégale et plus vraisemblable? Enfin pourquoi voudrait-on que ce qui a eu lieu plus tard, n'ait pu exister dans les siècles anciens? Du VIIIe au XIe siècles, sans sortir de nos catalogues, nous trouvons que saint Sigisbauld a siégé 24 ans; saint Chrodegang, 23 ans; saint Angelramne, 23 ans; Drogon, 33 ans; Robert, 34 ans; saint Adalbéron I, 35 ans; Thierry II, 42 ans; Adalbéron III, 26 ans; et Etienne, 44 ans. Ce dernier fut sacré en 1021, plus d'une année après son élection, par le Pape Calixte II son oncle, et mourut le 29 décembre 1063. Nos quatre derniers évêques d'avant la révolution de 1793, ont été évêques, M. de Feuillade, 28 ans; M. de Coislin, 56 ans; M. de Saint-Simon, 27 ans; et M. de Montmorency, 55 ans. Ce dernier fut fait évêque d'Orléans, en 1753; de Condom, en 1757; et de Metz, en 1760; il a vecu jusqu'en 1808[1].

[1] L'histoire contemporaine nous offre des exemples non moins remarquables de longs épiscopats. Monseigneur le Cardinal de la Tour d'Auvergne, actuellement évêque d'Arras, a été institué par le concordat en 1802, et a par conséquent déjà 45 ans d'épiscopat. Monseigneur Droste de Vischering, évêque de Munster, frère de l'illustre archevêque de Cologne, est venu en 1844 visiter la sainte Robe à Trèves, dans sa 49e année d'é-

Digitized by Google

D. Calmet et ses disciples ne sont donc pas fondés à porter contre nos catalogues une accusation de fausseté, parce qu'ils présentent quelques longs épiscopats dans les premiers siècles, puisque cette difficulté n'en est pas une pour les siècles suivants.

IV. De ce que les noms de quelques-uns de nos anciens évêques se trouvent dans les catalogues d'autres Eglises, faut-il conclure que nos catalogues ont été falsifiés par l'introduction d'évêques étrangers à l'Eglise de Metz? Nous ne le pensons pas. Le même nom, en effet, n'a-t-il pas pu être porté par différents personnages dans ces siècles anciens, comme cela a eu lieu plus tard et a lieu encore aujourd'hui? Dira-t-on que saint Abbon qui siégeait à Metz au commencement du VIIIe siècle, a été inséré à tort dans nos catalogues, parce que, vers la même époque, un évêque nommé aussi Abbon occupait le siége de Verdun? La certitude de l'histoire de ces temps-là s'y oppose. Reconnaissons donc que cette identité de noms ne prouve rien contre l'autorité de nos catalogues. Ce qui le fait bien voir, c'est qu'elle tombe précisément sur des personnages bien connus, et dont l'existence comme évêques de Metz est indubitable. Personne, en effet, ne peut révoquer en doute que saint Clément ne soit le premier évêque de Metz; l'épiscopat de saint Autor se lie à l'histoire de Metz par des faits incontestables; saint Firmin est mentionné comme évêque de Metz dans le Martyrologe romain, et enfin les reliques de tous ces saints évêques ont été conservées jusqu'à ces derniers temps à Metz, ou dans les églises auxquelles elles ont été données [1]. Que si l'on insistait sur la réalité des

piscopat; il a célébré en 1845 le 50e anniversaire de son sacre, et est mort en 1846 après 51 ans d'épiscopat.

[1] Voir plus haut la note de la page 19.

Digitized by Google

emprunts de ce genre, il faudrait les attribuer, non à l'Eglise de Metz, dont la série des évêques est trop inattaquable, mais aux Eglises voisines dont les catalogues, tout à fait insuffisants pour remonter aux temps apostoliques, sont d'ailleurs loin d'offrir la même certitude que celui de l'Eglise de Metz. Peut-être aussi que les soins donnés par quelques-uns de nos évêques à des peuples voisins dont les Eglises se trouvaient privées de pasteurs, auraient été la cause de l'insertion de leurs noms dans les diptyques de ces Eglises. Cette conjecture n'est pas tout à fait improbable, lorsqu'on se rappelle l'usage assez reçu parmi les premiers évêques des Gaules, de se regarder comme les missionnaires de toute une province, quand cette province manquait d'autres pasteurs. L'objection que nous réfutons ne peut donc fournir aucun argument sérieux contre l'autorité des catalogues de l'Eglise de Metz.

V. Mais en voici une autre, qui paraît d'un plus grand poids aux yeux de nos adversaires, et sur laquelle ils insistent longuement. L'histoire de S. Clément est remplie de détails apocryphes qui ne méritent aucune croyance.

Des vérités historiques peuvent, nous n'en disconvenons pas, être embarrassées et obscurcies par des récits apocryphes. Le devoir d'une sage critique est alors, non pas d'abandonner la vérité avec l'erreur, mais de chercher à dégager l'une de l'autre, pour conserver la vérité et rejeter l'erreur. En reconnaissant des caractères de vérité à nos anciennes traditions, nous sommes loin de vouloir donner la même autorité à tout ce que des récits populaires, accueillis par de crédules auteurs, ont pu y ajouter. Nous nous en tenons, pour l'histoire de saint Clément, à l'œuvre authentique de Paul Diacre, c'est-à-dire à cette œuvre, telle qu'elle est reproduite dans la *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*. Nous rejetons le texte altéré du manu-

Digitized by Google

scrit de Saint-Arnoul et des autres manuscrits du Xe siècle, dont nous avons prouvé l'interpolation [1]. Or c'est dans ces manuscrits falsifiés que se sont accumulées, aux Xe et XIe siècles, toutes ces légendes incroyables, souvent ridicules, et auxquelles nos adversaires ont recours pour attaquer la vérité de l'histoire de saint Clément. Le texte véritable de Paul Diacre est grave, raisonnable, et exempt de ces histoires controuvées, que nous abandonnons volontiers à toutes les rigueurs de la critique. Ainsi ce cinquième chef d'objections tombe de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Nous discuterons seulement quelques circonstances du récit de Paul Diacre, qui paraissent offrir de l'obscurité.

L'amphithéâtre étant de construction récente, comment Paul Diacre a-t-il pu dire que saint Clément s'y fit une demeure et un oratoire? — Cet auteur n'exprime cette circonstance, qu'en en laissant la responsabilité à d'autres. *In cavernis, ut ferunt, amphitheatri hospitium habuit*; voilà ses expressions. Si on les pèse bien, on verra même qu'elles ne supposent nullement l'amphithéâtre en ruines, et qu'on a évidemment abusé des mots *in cavernis*, pour en venir à cette supposition. Que faut-il en effet entendre par ces *cavernes* de l'amphithéâtre? N'étaient-ce pas des chambres pratiquées sous les gradins, dont les unes étaient réservées pour les animaux employés dans les spectacles, et dont les autres servaient d'habitation aux gardiens ou à d'autres personnes auxquelles saint Clément, en partant de Rome, aurait bien pu être adressé et recommandé? Ou bien ces cavernes étaient-elles des espèces d'échoppes adossées à l'amphithéâtre, ou enfin d'autres cavités ou constructions voisines, qui tiraient leurs noms de ce mo-

[1] Voir plus haut la note de la page 16.

Digitized by Google

nument? Quoi qu'il en soit, rien dans ces expressions ne suppose que saint Clément ait pris sa demeure dans l'intérieur même de l'amphithéâtre, et encore moins que ce monument fût en ruine.

Une autre circonstance que l'on objecte, c'est la consécration que fit saint Clément de son oratoire, sous le nom de Saint-Pierre, quoique cet Apôtre fût encore vivant. Cela nous étonne, parce que nous attachons à ces mots, *præceptoris sui nomine consecravit*, l'idée d'un culte rendu à saint Pierre, selon que cela se pratique aujourd'hui dans l'Eglise, à l'égard des Saints auxquels on dédie des temples. Mais est-il bien sûr que saint Clément ait eu la même pensée, et que cette *dédicace* sous le nom de saint Pierre, ne se bornait pas à donner à son oratoire le nom de son maître vénéré, dont il voulait rendre le souvenir présent à son troupeau, comme moyen de maintenir l'unité catholique? Plus tard sans doute, et peut-être même du vivant de saint Clément (car il survécut à saint Pierre), ce souvenir d'unité et de piété filiale se changea en un véritable culte, que la tradition nous a transmis. Quoi qu'il en soit, plus ou moins d'obscurité sur ces circonstances secondaires, ne peut infirmer la vérité du fait principal, tel que nous l'avons établi.

VI. Supposons que le culte de saint Clément ait été, avant le XIe siècle, aussi inconnu à Metz qu'on l'affirme, que s'en suivrait-il relativement à la question qui nous occupe? Rien évidemment. Car il ne s'agit pas ici du culte rendu à saint Clément, mais bien de son existence et de l'époque de cette existence. Or, de cette prétendue absence de culte, on pourrait tout au plus inférer que sa sainteté n'aurait pas été authentiquement constatée par l'Eglise, mais non qu'il n'aurait pas existé, ou bien qu'il n'aurait existé qu'au IIIe ou au IVe siècle. La circonstance de l'époque à laquelle un personnage flo-

Digitized by Google

rissait, n'est nullement ce qui détermine le culte qu'on lui rend ; et supposé que saint Clément ait vécu au IVe siècle, il aurait pu être honoré comme Saint après sa mort, si l'Eglise l'en eût jugé digne, aussi bien que s'il eût vécu au premier siècle. Ainsi cette objection tombe à faux, et nous n'avons pas à la résoudre pour défendre notre thèse [1].

[1] Quoique ce ne soit pas ici le lieu de traiter des fondements du culte de saint Clément, comme l'objection que nous venons de refuter, attaque directement ce culte, nous ferons rapidement les observations suivantes.

De ce qu'avant l'élévation et la translation des reliques de saint Clément par l'évêque Hériman, on ne trouve pas dans l'histoire d'autre fait aussi saillant pour attester le culte rendu par l'Eglise de Metz à son premier évêque, conclure que ce culte n'existait pas et le faire dater de cet événement, c'est une manière fausse de raisonner, que l'on reproche à juste titre à la critique du XVIIIe siècle. C'est en effet assez sa méthode de rejeter des fastes de l'Eglise tout ce qu'elle ne trouve pas autorisé et appuyé par des monuments matériels, sans respect pour le témoignage des anciennes traditions des Eglises. Et cependant, en fait de culte, et spécialement à l'appui du culte des Saints des premiers siècles, que peuvent présenter les Eglises, sinon leurs traditions, leurs usages, leurs pratiques immémoriales? Ne semble-t-il pas qu'aux yeux de la critique, les traditions, les usages, le culte des Eglises pouvaient être anéantis, changés, ou formés subitement, selon le caprice ou la piété mal entendue d'un évêque? A-t-on jamais vu dans l'Eglise aucun évêque s'aviser un jour d'établir le culte inconnu d'un personnage mort depuis des siècles? Porter une semblable accusation sans preuves, comme on le fait ici, contre un évêque éclairé et aussi zélé qu'était Hériman, n'est-ce pas faire une injure bien grande et bien gratuite à sa mémoire? et si par impossible une telle tentative eût été faite, comment admettre que tout le clergé et tous les fidèles d'un diocèse, sur la simple parole d'un évêque, se soient courbés sans réclamation, et aient rendu un culte solennel à un personnage inconnu jusqu'alors dans le catalogue des Saints et dans la liturgie

Digitized by Google

VII. Venons à saint Patient. Nous n'avons pas pour son histoire l'autorité de Paul Diacre, qui ne fait que le nommer, en lui donnant part à une phrase d'éloge commune à plusieurs successeurs de saint Clément. Nos chroniques le font Grec d'origine, envoyé par saint

de leur Eglise? Il nous semble au contraire qu'on raisonnerait tout à fait juste en prenant le contre-pied de l'objection, et en disant: Hériman a relevé les reliques de saint Clément et les a placées sur les autels, où, depuis, elles n'ont cessé d'être l'objet du culte du clergé et des fidèles du diocèse; donc le culte de saint Clément était en usage et admis de temps immémorial dans l'Eglise de Metz, à l'époque de Hériman: autrement l'honneur rendu à ces reliques eût été, dans cette Eglise, une innovation bien étrange, et dont il serait impossible de rendre raison.

Nous trouvons en effet le culte de saint Clément, comme celui de la plupart de nos autres saints évêques, établi dans les plus anciens monuments de notre liturgie. Il est vrai que ces monuments sont postérieurs à Hériman; mais l'office de saint Clément y a les mêmes caractères d'antiquité que celui des autres évêques, et il n'y a aucun doute que s'il nous était parvenu quelques documents qui nous fissent connaître l'état de la liturgie dans notre diocèse durant les siècles précédents, nous trouverions le nom de saint Clément en tête du catalogue des saints évêques de Metz honorés dans la liturgie de cette Eglise. Tout ce que nous apprenons, par l'histoire, des honneurs rendus à nos saints évêques, nous les montre groupés autour de saint Clément.

En effet, la crypte où saint Clément a été inhumé, n'a-t-elle pas été le premier lieu sacré des chrétiens de Metz? N'a-t-elle pas été constamment l'objet de leur vénération pendant des siècles, à cause des saintes reliques qu'elle contenait? N'est-ce pas dans cette crypte comme dans un sanctuaire à part, qu'on déposait, pour être honorées d'un culte commun avec celles de saint Clément, les reliques de ses saints successeurs, dont quelques-uns sont nommés dans le Martyrologe romain? Ces derniers qui ont certainement droit au culte public de l'Eglise, n'étaient pas honorés autrement que saint Clément dans cette antique sépulture, et Paul Diacre ne loue pas moins la sainteté de l'apôtre

Digitized by Google

Jean l'évangéliste à une époque où l'Eglise de Metz, après avoir été gouvernée successivement par les deux compagnons de saint Clément, saint Céleste et saint Félix, était enfin restée sans pasteur. Cette mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, est, dans l'his-

de Metz que celle de nos autres saints Pontifes. Si plus tard, lorsque les miracles de saint Félix de Nôle firent tant de bruit dans l'Eglise et rendirent son culte si populaire, on adjoignit à la crypte de saint Clément une Eglise sous l'invocation du Thaumaturge de la Campanie, ce fut sans préjudice pour le culte rendu à nos saints évêques que cette crypte toujours vénérée renfermait. Ce fut de là en effet, comme d'un trésor sacré, qu'à différentes époques, on tira des corps saints pour enrichir d'autres Eglises de ces précieuses reliques, et que celui de saint Clément lui-même fut enfin extrait aussi pour être placé sur les autels.

Mais pourquoi avoir attendu si tard pour rendre aux reliques de saint Clément l'honneur qui ne leur a été décerné qu'au XIe siècle par l'évêque Hériman? Pourquoi ne les avoir pas relevées plus tôt de terre pour les exposer sur les autels? La réponse à cette question est évidente pour les personnes qui connaissent le profond respect dont l'Eglise d'Occident était pénétrée pour les reliques des Saints. Ce respect allait jusqu'au point de n'oser toucher à ces ossements sacrés. Aussi se gardait-on bien de les déranger du lieu où ils avaient primitivement été déposés. Nous voyons un exemple de ce respect dans l'invention des reliques de saint Saturnin, apôtre de Toulouse. Lorsque au IVe siècle, Hilaire, évêque de cette ville, eut découvert le lieu de la sépulture de saint Saturnin, il eut grand soin de ne pas toucher à ces ossements précieux; il se contenta de faire creuser à l'entour les fondations de la petite chapelle qui devait les renfermer. Le Pape saint Grégoire-le-Grand, au VIe siècle, nous exprime toute l'étendue de cette vénération, dans sa réponse à l'impératrice Constantine, qui lui avait demandé des reliques de saint Paul, pour en enrichir l'église qu'elle faisait construire en l'honneur de l'Apôtre des nations. Saint Grégoire refuse positivement d'envoyer des ossements sacrés à cette pieuse princesse, « parce

Digitized by Google

toire de ce saint évêque, le seul fait que nous croyons ne devoir pas être abandonné, sans toutefois y attacher aucune importance relativement à notre thèse générale. Son nom latin n'est point une difficulté réelle : car l'Asie mineure était devenue une province de l'em-

que, dit-il, ce n'est pas l'usage à Rome, quand on donne des reliques, de jamais toucher au corps des Saints, on se contente de donner quelques morceaux des étoffes qui les enveloppent. » C'est, ajoute-t-il, une chose tout à fait défendue et même sacrilége à Rome et dans tout l'Occident, d'avoir seulement la volonté de toucher les ossements des Saints. « Romanis consuetudo non est, » quando Sanctorum Reliquias dant, ut quidquam tangere præ- » sumant de corpore, sed tantummodò in pyxide brandeum » mittitur.... In Romanis namque vel totius Occidentis partibus, » omnino intolerabile est atque sacrilegum, si Sanctorum corpora » tangere quisquam fortasse voluerit. » (*S. Greg. Magni, Epist.* 30. *ad Constantinam Augustam; in ejus operibus. T.* 2, *p.* 708.)

Ce n'est guère qu'au VIIIe siècle que l'on commença à faire céder ce religieux respect pour les corps des Saints, à l'avantage que la piété des fidèles devait retirer de leur exposition solennelle dans les églises. Nous lisons dans l'histoire de saint Chrodegang (VIIIe siècle), qu'ayant été député par Pepin-le-Bref près du Pape saint Etienne, pour l'engager à passer en France et à se soustraire ainsi à la tyrannie d'Astolfe, roi des Lombards, ce souverain Pontife fit don à notre pieux évêque des corps des martyrs saint Gorgon, saint Nazaire, et saint Nabor, bienfait extrêmement rare à cette époque. Ce fut sans doute à l'imitation du Pape Etienne, que saint Angelramne se permit, quelques années plus tard, de retirer de la crypte de saint Clément le corps de saint Siméon, pour le donner à l'abbaye de Sénones; que Drogon, vers le milieu du IXe siècle, osa aussi en retirer quatre corps, ceux de saint Ruffe, de saint Adelphe, de saint Céleste, et de saint Autor, pour en gratifier d'autres abbayes; qu'au milieu du XIe siècle, le corps de saint Félix en fut également retiré et donné à l'empereur saint Henri; et qu'enfin l'évêque Hériman vers la fin du même siècle, crut qu'il serait plus convenable

Digitized by Google

pire depuis assez longtemps, pour que des familles romaines aient pu s'y être fixées en y conservant leurs noms latins. La plus grande difficulté, soulevée par les Bollandistes eux-mêmes [1], est dans la chronologie.

En suivant nos catalogues, on ne peut guère dater le commencement de l'épiscopat de saint Patient que de l'an 130; or, comment a-t-il pu être alors envoyé par saint Jean, qui avait cessé de vivre la troisième année du règne de Trajan, c'est-à-dire, en l'an 100? Nous inclinerions à croire qu'il s'est glissé une erreur de chiffre dans la durée de l'épiscopat de saint Félix, prédécesseur de saint Patient. Les catalogues lui donnent 42 ans et 6 mois d'épiscopat, ce qui, sans être impossible, paraît peu probable. Car si on le suppose âgé de 25 ou 30 ans lorsqu'il vint chez les Médiomatriciens, avec saint Clément et saint Céleste, ses 42 ans d'épiscopat joints aux 23 années de saint Clément et aux 15 années de saint Céleste, lui assignent une vie de 105 à 110 ans. Si l'on suppose au contraire qu'il n'ait siégé que 13 années au lieu de 42, et qu'un copiste ait écrit par erreur XLII au lieu de XIII, tout s'arrange, tout devient facile [2]. Ce

d'exhumer le corps de saint Clément lui-même, et des autres saints évêques ensevelis à ses côtés, pour leur donner une place d'honneur sur les autels, selon l'usage qui avait prévalu dans l'Eglise. Sa piété lui inspira alors le dessein de remplacer la modeste crypte de saint Clément par une basilique qui lui fut dédiée. Y a-t-il dans tout cela rien qui prouve que le culte de saint Clément fût jusqu'alors inconnu à Metz, et n'est-ce pas plutôt la conclusion tout opposée qu'il faut admettre?

[1] *Acta SS. mensis Februarii, die* 21 *de S. Felice, p.* 236. E.

[2] L'usage des chiffres romains rendait ces erreurs faciles et communes, et les Bénédictins de Saint-Vanne admettent dans leur *Histoire de Metz* plusieurs corrections de ce genre. Voyez *T.* 1., *p.* 121 *et* 178.

Digitized by Google

saint évêque aurait tenu le siége jusque vers l'an 100 ; et dans sa vieillesse, rencontrant des difficultés à recevoir de Rome un successeur, il se serait adressé à saint Jean, qui vivait encore. Cet Apôtre lui aurait envoyé saint Patient, qui alors aurait siégé plus longtemps que ne le portent nos catalogues. S'il était permis de supposer une seconde faute ou une correction maladroite, on verrait qu'il n'était pas difficile à un copiste d'assigner 14 années d'épiscopat à saint Patient au lieu de 45, en écrivant XIV au lieu de XLV; en sorte que ce serait ce dernier, et non saint Félix, qui aurait eu un épiscopat de plus de 40 ans. La vétusté des manuscrits peut avoir mis les copistes dans des incertitudes qui auraient été la cause de ces erreurs de dates.

On peut encore résoudre la difficulté autrement, et admettre que saint Félix, âgé et infirme, ayant demandé un coadjuteur à saint Jean vers la fin du Ier siècle, aurait encore vécu longtemps après avoir remis à ce coadjuteur le soin de son troupeau, qu'il ne pouvait plus désormais gouverner par lui-même; et sa mort, arrivée enfin vers l'an 130, aurait causé cette espèce de contradiction que nous trouvons entre les chiffres de nos catalogues et la tradition qui nous apprend que saint Patient reçut sa mission de l'Apôtre saint Jean. Mais encore une fois ce ne sont là que des obscurités de détail sur lesquelles il peut rester des difficultés, sans que notre thèse générale en soit ébranlée. Quant au fait de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, la tradition qui l'atteste a bien pu s'altérer sur les circonstances: mais il nous semble qu'elle a dû avoir son origine dans la réalité du fait principal; et nous ne pensons pas qu'il faille l'abandonner comme fausse sur ce point, pour une incertitude de chronologie, qui, comme on vient de le voir, ne demeure pas sans solution. Parmi les circonstances dont le fait

Digitized by Google

de cette mission a été surchargé, les unes nous semblent mériter peu de confiance, et les autres nous paraissent tout à fait inadmissibles[1].

VIII. Il n'y a point eu de conciles célébrés à Metz avant l'an 538, où une chronique manuscrite citée par Meurisse[2] en mentionne un qui paraît être le premier qui fut tenu dans cette ville. Ce qui montre *évidemment*, dit-on, que cette Eglise était *très-récente*, puisque *partout* on voit la célébration des conciles suivre de près l'établissement des *grandes Eglises*. — Pour nous, cette évidence ne nous frappe nullement : nous voyons même assez clairement, au contraire, que les auteurs de cet argument en ont senti tout le faible, puisqu'ils ont cru devoir, pour le rendre plus spécieux, faire de l'Eglise de Metz une *grande Eglise*, et généraliser un fait qui n'est point constaté pour toutes les grandes Eglises. Il est bien difficile, en effet, de se persuader que l'Eglise de Metz fût *très-récente* au VIe siècle, quand on voit son *vingt-troisième* évêque, saint Hespérius, assister au concile de Clermont en 535. Cette objection d'ailleurs prouverait trop : car s'il était incontestable que la tenue des conciles eût toujours suivi de près l'établissement des grandes Eglises, et si l'on admettait pour celle de Metz le titre de *grande Eglise* qu'on veut bien lui décerner ici, on ne pourrait pas même faire remonter au IVe siècle l'origine de cette Eglise, puisque ce n'est que vers le milieu du VIe qu'elle fut, pour la première fois, honorée de la présence d'un concile.

[1] Le fragment de la vie de saint Céleste, recueilli par les Bollandistes (*Acta SS.* Januarii, *T.* 1, *p.* 469.), nous paraîtrait presque une amplification faite par son auteur, dans le but d'exercer son imagination sur un sujet pieux, plutôt que dans le but d'écrire la vie d'un Saint.

[2] *Histoire des Evêques de Metz*, *p.* 76.

Digitized by Google

Mais répondons directement par les observations suivantes: 1° Les savants de Saint-Vanne n'exigeront pas sans doute, en preuve de l'origine apostolique de notre Eglise, qu'il y ait eu des conciles tenus à Metz durant les trois premiers siècles: l'état d'oppression où se trouvait la religion chrétienne, ne permettait pas ces éclatantes manifestations du gouvernement de l'Eglise. Dans les Gaules surtout, les Eglises étaient encore trop peu nombreuses et trop peu florissantes, pour que l'on pût songer à y célébrer des conciles. 2° Durant les IVe et Ve siècles, les provinces de la Gaule septentrionale furent si souvent dévastées par les Barbares d'au-delà du Rhin, que la tenue des conciles y rencontrait encore de très-grands obstacles. Dans ces temps de troubles et de calamités publiques, les voyages étaient dangereux et les communications très-difficiles. D'un autre côté, les hérésies qui agitaient les provinces centrales de l'empire, n'atteignirent point le corps épiscopal dans le nord de la Gaule; et ces hérésies, comme on sait, étaient, dans ces siècles anciens, la cause ordinaire de la tenue des conciles. Aussi l'histoire nous apprend-elle qu'autant ces assemblées étaient alors fréquentes dans les provinces rapprochées du centre de l'empire, autant elles étaient rarés dans nos provinces reculées. 3° En établissant l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, nous n'avons pas eu la prétention de la présenter comme une *grande Eglise*, comme une Eglise mère d'autres Eglises, puisqu'au contraire il est notoire qu'elle est restée Eglise de second ordre, tandis que Trèves sa voisine est devenue métropole de la province. Si donc la nécessité d'un concile provincial se fût manifestée, c'est à Trèves, siége de l'autorité spirituelle et temporelle de la province, qu'il eût dû être convoqué, à moins que la nécessité d'instruire sur les lieux la cause d'un accusé, n'eût exigé que l'assemblée se tînt

Digitized by Google

ailleurs, comme cela est arrivé, en 346, pour l'Eglise de Cologne. L'Eglise de Metz n'a pas eu la douleur de voir se présenter pour elle une semblable nécessité.

Concluons donc que, s'il n'y a pas eu de conciles célébrés à Metz avant le VIe siècle, ce n'est nullement parce que l'Eglise de Metz était très-récente : mais c'est que, vu la difficulté et la rareté de la célébration des conciles dans nos provinces avant cette époque, il ne s'est point présenté de circonstances assez graves pour motiver la réunion à Metz d'aucune de ces saintes assemblées.

IX. Reste enfin à discuter l'absence de persécutions suscitées par les païens dans l'Eglise de Metz. Nous convenons que nos annales ne contiennent aucun document qui atteste que les chrétiens de Metz aient été persécutés pour leur religion, soit par leurs compatriotes païens, soit par les Romains qui ont fait ailleurs tant de généreux martyrs; et quoique l'on puisse dire peut-être que les documents de ce genre ont été anéantis avec bien d'autres au milieu des ruines dont Metz a été si souvent le théâtre durant les cinq premiers siècles de notre ère, nous admettrons volontiers tout de suite qu'il n'y a pas eu dans l'Eglise de Metz de persécutions contre les chrétiens. — Mais on conviendra que cet argument est tout à fait sans valeur dans la question qui nous occupe, si l'on veut bien peser les considérations suivantes.

1° A Metz, aussi bien que dans le reste des Gaules, les progrès du Christianisme ont été lents et sans éclat, comme le prouve le P. Longueval. 2° Metz étant une ville grande et populeuse, le Christianisme a pu se propager et y former un troupeau assez nombreux en lui-même, mais faible eu égard à la population, et par conséquent peu capable d'attirer l'attention de l'autorité. 3° Les Médiomatriciens qui restaient attachés au culte des idoles, avaient vu s'introduire parmi eux avec les

Digitized by Google

armées romaines une si grande variété de dieux et de cultes inconnus à leurs ancêtres, qu'ils durent devenir assez indifférents en matière de religion, et ne voir pendant longtemps, dans le Christianisme, qu'un Dieu et qu'un rite de plus. 4° Les Romains n'étaient pas tous persécuteurs des chrétiens: il y avait souvent, dans les armées, des chrétiens, même parmi les chefs; l'exécution des décrets dépendait beaucoup des gouverneurs particuliers des villes, de la tranquillité et de l'union des habitants; et dans un grand nombre de villes, des gouverneurs humains trouvaient toujours moyen de faire taire les dénonciateurs et de pallier la présence des chrétiens, en faisant disparaître pour un temps ce qu'il y avait d'ostensible dans leur culte. 5° Metz, étant une ville alliée, possédait une plus grande part d'autorité dans son administration que les villes qui, comme Trèves, ayant été réduites par les armes, étaient devenues presque entièrement romaines [1]. 6° Les habitants de Metz, soit païens, soit chrétiens, naturellement paisibles [2], humains, et composés d'une seule nation indigène, étaient unis entre eux par des relations de société et souvent par des liens de famille, et devaient par conséquent tous concourir à éviter tout ce qui pouvait amener l'effusion du sang de leurs con-

[1] Suétone nous assure que les villes alliées, et selon Tacite Metz était de ce nombre (*voir la note 2 page 11*), ne furent point réduites en provinces romaines comme les autres villes conquises par César. « Omnem Galliam, præter socias civitates, in provinciæ » formam redegit. » (*Suet. in Jul. Cæs., cap.* 25.)

[2] Une preuve du caractère pacifique et humain des Médiomatriciens, c'est que, nonobstant leur valeur guerrière bien connue, ils eurent la sagesse de se tenir constamment en dehors de toutes les révoltes des nations voisines, qui firent tant de fois couler le sang sur le sol gaulois, pendant les premiers temps de la domination romaine.

Digitized by Google

citoyens, surtout après qu'ils eurent été avertis par le cruel exemple de Trèves, à quels affreux excès pouvaient conduire d'imprudentes dénonciations. 7° Il est impossible d'admettre une Eglise nombreuse et florissante à Trèves à la fin du IIIe siècle, sans convenir du même fait pour Metz, soit à cause du commerce réciproque de ces deux villes, soit parce que les relations avec Rome étaient au moins aussi faciles et aussi fréquentes pour Metz que pour Trèves. 8° La plupart de nos adversaires admettent que Metz eut des chrétiens et des évêques vers le milieu du IIIe siècle ; c'est par conséquent à eux aussi bien qu'à nous de dire pourquoi l'empereur Maximien-Hercule et son ministre Rictius Varus n'y firent point de martyrs comme à Trèves. 9° Enfin Metz n'est pas le seul exemple que l'on puisse citer d'une ville qui, renfermant une Eglise dans son sein, aurait cependant traversé les premiers siècles sans martyrs, malgré la publication des édits de persécution et la présence des princes persécuteurs. L'Eglise d'Arles, que le P. Longueval regarde comme fondée par les disciples des Apôtres, n'a eu non plus aucun martyr, si l'on excepte, saint Génès qui, étant greffier lorsque Maximien-Hercule vint à Arles, fut décapité par ordre de cet empereur, pour avoir refusé de transcrire l'édit de persécution que faisait publier ce mortel ennemi du nom chrétien.

Il n'est donc pas impossible qu'entourée de certaines circonstances, une Eglise particulière ait traversé les époques de persécutions païennes sans voir couler le sang de ses enfants ; et cette derniere objection, ainsi que les précédentes, reste sans force pour ébranler les traditions de l'Eglise de Metz sur son origine apostolique.

Résumons enfin et concluons. Le P. Longueval a prouvé le fait général de l'établissement du Christianisme dans les Gaules dès le temps des apôtres ; il met

Digitized by Google

l'Eglise de Metz au nombre de celles qui peuvent, avec le plus de raison, prétendre à cette antiquité. L'état de Metz dès les premiers temps de la domination romaine, rend cette assertion vraisemblable; et la tradition de cette Eglise, appuyée sur des monuments respectables par leur antiquité et leur authenticité, revendique pour elle cet honneur avec une grande force de raison. La critique moderne a émis, il est vrai, une opinion contraire; mais en soumettant ses arguments à une discussion impartiale, nous n'en avons, ce nous semble, laissé aucun sans y répondre d'une manière, sinon toujours péremptoire, du moins toujours plausible et suffisante pour montrer leur inefficacité contre nos preuves positives.

Nous avons fait voir, en effet, que les monuments allégués contre la chronologie qui résulte de nos catalogues, n'ont point, dans la question présente, la valeur qu'on leur attribue; que le texte de Grégoire de Tours, en ce qui concerne saint Autor, doit s'interpréter en faveur de notre opinion; que les détails apocryphes, qui ont pris cours au Xe siècle, touchant l'histoire de saint Clément, ne peuvent en ébranler la vérité historique, telle que Paul Diacre l'avait recueillie dès le VIIIe siècle. Nous avons montré que le culte de l'apôtre de Metz, n'est point aussi récent qu'on voudrait le faire croire, quoique d'ailleurs cette circonstance ne soit d'aucun poids pour fixer l'époque de sa prédication; que la série de nos évêques n'a pu être allongée par l'insertion d'aucun nom qui y serait étranger; qu'enfin on ne peut tirer aucun argument solide contre la thèse que nous défendons, ni de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, ni du défaut de persécution contre les chrétiens dans le pays messin durant les premiers siècles, ou du défaut de conciles célébrés dans la ville de Metz durant les deux siècles suivants.

Digitized by Google

La tradition qui atteste l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, demeure donc revêtue de tous les caractères d'une haute probabilité; et nonobstant les obscurités qui peuvent rester encore sur quelques circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité et du défaut de documents détaillés, nous sommes en droit de conclure qu'on est plus près de la vérité historique en admettant la tradition de l'Eglise de Metz, qu'on ne le serait en la rejetant, pour suivre les enseignements opposés de la critique du XVIIIe siècle. En deux mots, cette tradition se présente à nous avec une autorité imposante, que n'ont pu ébranler toutes les attaques de la science moderne, et qui doit la rendre chère et digne de respect à tous les enfants de cette antique Eglise.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES ÉVÊQUES DE METZ.

Dans ce catalogue, nous suivrons, pour nos anciens évêques, la chronologie de Meurisse, dans son *Histoire des Evêques de Metz*, quoiqu'elle soit susceptible de rectification sur quelques points que notre intention ne peut être de discuter ici. — Un grand nombre de nos anciens évêques sont honorés du titre de *Saint*. Pour la plupart ce titre est fondé sur l'autorité la plus grande que puissent présenter les Eglises particulières, quand il s'agit de personnages qui ont vécu dans les premiers siècles: leur culte a été admis de temps immémorial dans la liturgie de l'Eglise de Metz[1]; il est même, pour quelques-uns, passé dès l'antiquité, dans la liturgie des diocèses voisins; et les noms de plusieurs se trouvent avec le titre de *Saint* dans le Martyrologe romain. —

[1] On trouve dans la bibliothèque du grand Séminaire diocésain, un Bréviaire de Metz manuscrit, du commencement du XIVe siècle (vers 1325); un autre Bréviaire de Metz, imprimé en 1546; et un supplément pour les Saints de Metz, à ajouter au Bréviaire romain, lorsque ce Bréviaire fut adopté dans le diocèse de Metz, en 1610. La bibliothèque de cette ville possède également six ou sept Missels ou autres livres liturgiques du diocèse, ou de maisons religieuses de la ville de Metz. Ces manuscrits sont du XIVe et du XVe siècle: sur deux des plus anciens on trouve la date de 1324, sur un autre celle de 1348, et sur un des plus récents la date 1458. — Ce sont là les divers monuments qui nous ont servi à constater quels sont ceux de nos évêques qui ont été honorés comme Saints dans notre ancienne liturgie.

Digitized by Google

Pour un certain nombre de ces anciens Pontifes, le titre de *Saint* n'est pas fondé sur des autorités aussi respectables. On ne trouve point de traces de leur culte dans les monuments de notre ancienne liturgie : seulement leurs noms sont inscrits dans le Martyrologe de Metz, ou dans le Martyrologe gallican de Du Saussay, qui, à cause de son défaut de critique, est de peu de poids, quand il s'agit d'attribuer à quelque personnage le titre de Saint. — Dans le catalogue que nous donnons ici, à côté de chaque nom de Saint, nous indiquerons l'autorité la plus grave qui lui attribue ce titre. La lettre L signifie ancienne liturgie ; R, Martyrologe romain ; M, Martyrologe de Metz ; et G, Martyrologe gallican.

L'an de J.-C.		L'an de J.-C.	
47	1. S. Clément . . . L.	391	15. S. Urbice. . . . . L.
72	2. S. Céleste . . . . L.	420	16. S. Bonnole. . . . G.
87	3. S. Félix. . . . L. R.	423	17. S. Térence. . . . L.
130	4. S. Patient. . L. R.	443	18. S. Consolin. . . . G.
143	5. S. Victor I. . . . . L.	460	19. S. Romain. . . . L.
152	6. Victor II.	489	20. S. Fronime. . . . L.
154	7. S. Siméon . . . . L.	496	21. S. Grammace. . M.
184	8. S. Sambacc. . . . L.	519	22. S. Agatimbre. . L.
202	9. S. Ruffe. . . . L. R.	531	23. S. Hespérius. . G.
230	10. S. Adelphe . L. R.	548	24. S. Villicus. . . . M.
246	11. S. Fremin, ou plutôt Phronimius[1]. L. R.	572	25. S. Pierre. . . . . M.
		582	26. S. Ayulphe[2].
292	12. S. Légonce . . . L.	594	27. S. Arnoald. . . . M.
326	13. S. Autor. . . . . L.	621	28. S. Pappole. . . . L.
375	14. S. Expléce. . . . G.	624	29. S. Arnoul[3]. . L. R.

[1] Voir Meurisse, *page* 40. Le Martyrologe romain le nomme *Firminus*. C'est sous ce dernier nom, que nous avons parlé de lui dans cet opuscule.

[2] Saint Ayulphe ne reçoit le titre de Saint, que dans quelques anciennes chartes.

[3] Voir la notice sur l'anneau de saint Arnoul à la suite de ce catalogue.

Digitized by Google

L'an de J.-C.		L'an de J.-C.	
638	30. S. Goéric. . . .L.	1118	54. Théoger.
656	31. S. Godon. . . . .L.	1120	55. Etienne.
664	32. S. Clodulphe.L. R	1164	56. Thierry III.
703	33. S. Abbon. . . . .G.	1172	57. Frédéric.
712	34. Aptatus.	1174	58. Thierry IV.
719	35. S. Félix II. . . . .L.	1179	59. Bertrand.
720	36. S. Sigisbauld. .L.	1212	60. Conrad.
744	37. S. Chrodegang.L.	1225	61. Jn d'Aspremont.
767	*Vacance.*	1239	62. Jacques.
769	38. S. Angelramne [1].	1261	63. Philippe.
792	*Vacance.*	1264	64. Guillaume.
819	39. S. Gondulphe .L.	1270	65. Laurent.
825	40. Drogon.	1280	66. Jean II.
858	41. Advence.	1283	67. Bouchart.
876	42. Walla.	1297	68. Gérard.
883	43. Robert.	1302	69. Regnault.
917	44. Wigeric.	1316	*Vacance.*
927	45. Bennon.	1319	70. Henri.
929	46. S. Adalbéron I.G.	1324	71. Louis de Poitiers.
964	47. S. Thierry I. . .G.	1327	72. Adémar.
984	48. Adalbéron II.	1362	73. Jean de Vienne.
1005	49. Thierry II.	1366	74. Thierry de Boppart.
1047	50. Adalbéron III.		
1073	51. Hériman. [2]	1384	75. Le bienheureux Pierre de Luxembourg. [3]
1090	52. Poppon.		
1104	53. Adalbéron IV.		

[1] Nous ne trouvons le titre de Saint donné à cet illustre évêque, que chez les religieux du couvent de Saint-Nabor (aujourd'hui Saint-Avold). Sur l'époque de sa mort et la durée de la vacance qui l'a suivie, voir les Bollandistes, *Acta SS.* 6 *Septembris, Art. S. Gondulphe.*

[2] Il est qualifié de *vénérable* par le Martyrologe gallican.

[3] Il est mort à Avignon où l'avait appelé Clément VII, que la France reconnaissait comme Pape légitime, durant le grand schisme qui affligeait alors l'Eglise. Il a été béatifié en 1527, par Clément VII le vrai Pape de ce nom.

Digitized by Google

L'an de J.-C.		L'an de J.-C.	
1387	76. Raoul de Coucy.	1612	88. Henri de Bourbon de Verneuil.
1416	77. Conrad Bayer de Boppart.	1652	89. Le Cardinal Mazarin. [1]
1459	78. George de Baden	1658	90. François Egon de Furstemberg.
1485	79. Henri de Lorraine.	1668	91. Guillaume Egon de Furstemberg.
1506	80. Le Cardinal Jean de Lorraine.	1669	92. D'Aubusson de la Feuillade.
1454	81. Nas de Lorraine.	1697	93. Du Cambout de Coislin.
1548	*Vacance.*	1733	94. De Saint-Simon.
1550	82. Le Cardal Charles de Lorraine.	1760	95. Le Cardal De Montmorency. [2]
1551	83. Robert de Lénoncourt.	1802	96. Bienaimé.
1556	84. François de Bauquère.	1807	97. Jauffret.
1568	85. Le Cardal de Guise.	1824	98. Besson.
1578	86. Le Cardal Charles II de Lorraine.	1843	99. Du Pont des Loges.
1608	87. Le Cardal de Givry		

[1] Le Cardinal Mazarin et les deux Egon de Furstemberg, n'ayant pu obtenir leurs bulles du Souverain Pontife, ont abdiqué après quelques années.

[2] Le Cardinal de Montmorency, ayant émigré pendant la révolution de 1793, n'est point rentré en France au rétablissement du culte : il est mort à Altona en 1808.

Digitized by Google

Notice sur l'anneau de saint Arnoul.

La cathédrale de Metz vient de recouvrer l'anneau de saint Arnoul, par le moyen de M. l'abbé Simon, doyen du Chapitre. Avant la révolution de 1793, cet anneau, conservé dans le trésor de la cathédrale, était porté tous les ans par le Chapitre, en habit de chœur, au couvent de Saint-Arnoul, la veille de la fête de saint Arnoul, et en était rapporté le lendemain soir à la cathédrale dans le même appareil. On s'en servait ce jour-là pour faire, avec la pierre gravée de son chaton, des empreintes sur des anneaux de cire, que l'on distribuait comme objets de dévotion. Cet anneau est en or fin massif, et d'un travail assez grossier. Le chaton porte une pierre d'agate-onyx, opaque, d'un blanc de lait. Toutefois la couche opaque qui en forme la surface extérieure, n'a qu'environ un millimètre d'épaisseur, et les creux de la gravure qui y a été faite, laissent apercevoir au-dessous une couche de quartz hyalin limpide, ce qui est d'un assez mauvais effet. Le sujet gravé sur cet anneau, n'a pas été déchiffré par les auteurs qui en ont parlé : il devient cependant évident, quand on en fait une empreinte sur de la cire d'Espagne fine. Il présente, au milieu, une nasse, dans laquelle s'engage un petit poisson dont on n'aperçoit plus que la queue ; et pour qu'il n'y ait pas de méprise, un autre poisson est gravé de chaque côté de la nasse. Cette pierre, quoique tellement encaissée dans sa cavité, que les bords du chaton en dépassent sensiblement la surface, est fendue en deux morceaux, selon un diamètre perpendiculaire à la longueur de la nasse.

Paul Diacre raconte, comme le tenant de Charlemagne, cinquième descendant de saint Arnoul *, que ce saint personnage avant qu'il fût évêque, passant un jour sur un pont de la Moselle, le cœur plein du repentir de ses fautes, jeta cet anneau dans le fleuve, en disant ces paroles : « Je ne me croirai dégagé de tous » mes péchés que lorsque cet anneau me sera rendu. » Plus tard lorsqu'il fût devenu évêque, son cuisinier accourut un jour lui montrer un prodige qui l'étonnait fort. C'était un poisson qu'il venait d'ouvrir pour préparer le repas épiscopal, et dans les entrailles duquel se trouvait un anneau d'or. Saint Arnoul n'eut pas

* Charles-Martel, père de Pepin-le-Bref, et grand-père de Charlemagne, était fils de Pepin d'Héristal, petit-fils d'Ansigise, et arrière-petit-fils de saint Arnoul.

Digitized by Google

de peine à reconnaître l'anneau qu'il avait jeté dans la Moselle plusieurs années auparavant, et il regarda ce prodige comme une preuve que Dieu, touché de ses pénitences, lui avait fait miséricorde.

C'est sans doute en souvenir de cet événement, que saint Arnoul aura fait graver l'emblême de la nasse et des poissons sur le chaton de cet anneau : car il paraît bien que, dans le principe, la pierre de ce chaton n'était pas destinée à être gravée, puisque l'agate n'en recouvre que la surface ; et cette pierre est de si peu de valeur, qu'il n'y a pas de raison pour que l'ouvrier n'ait pas choisi un fragment d'agate homogène dans toute son épaisseur, s'il avait dû le creuser au burin. On conçoit difficilement aussi qu'une pierre si dure et si bien protégée dans son chaton ait pu se fendre en deux, si ce n'est sous les efforts du graveur. Dans ce cas on a dû la conserver, toute dégradée qu'elle était, parce qu'elle était devenue bien plus précieuse par les souvenirs qui s'y rattachaient, que par la matière qui la compose.

A l'époque de 1793, lorsqu'on dépouilla la cathédrale de son trésor, l'anneau de saint Arnoul fut porté à l'hôtel de la monnaie avec divers vases sacrés. Un des officiers de la monnaie put, en le rachetant, le sauver de la destruction. Mais plus tard, sur le point de quitter Metz, il le céda à un de ses collègues, M. Lallouette, duquel enfin M. l'abbé Simon l'obtint en 1819. Sans perdre de temps, M. l'abbé Simon fit constater l'authenticité de cette précieuse relique, par différentes personnes qui en avaient eu une parfaite connaissance avant la révolution, et notamment par M. Valentin, alors curé de Courcelles-Chaussy, et par D. Millet, alors curé de Béchamps. Le premier, en sa qualité de grand marguillier de la cathédrale, avait eu cet anneau sous sa garde ; et le second, en sa qualité de prêtre sacristain du couvent de Saint-Arnoul, s'en était servi pour faire des empreintes sur des anneaux de cire. Au reste cet anneau a des caractères qui le rendent très-facile à reconnaître. Des procès-verbaux de toutes ces circonstances ont été dressés ; et enfin, l'année dernière, M. l'abbé Simon a remis l'anneau avec toutes ces pièces, entre les mains de Monseigneur Du Pont des Loges, pour être déposé dans le trésor de la cathédrale.

Digitized by Google

Digitized by Google

79 869

Digitized by Google

Google

SE TROUVE A METZ :

Chez Ch. DE PÉRONNE, Libraire, rue Fournirue, 8,

Et chez PALLEZ et ROUSSEAU, Libraires, rue des Clercs, 15.

Metz. — Imprimerie de Dembour et Gangel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google